N. 8

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mercredi 13 décembre 1989

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS	239
VALIDATION DE L'ELECTION DE SUPPLEANTS	239
COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL	239
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989	239
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990	239
BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990	239
BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989	239
PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990	239

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van woensdag 13 december 1989

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
WIJZIGING VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	239
GELDIGHEIDSVERKLARING VAN DE VERKIEZING VAN OPVOLGERS	239
MEDEDELINGEN AAN DE RAAD	239
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989	239
MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990	239
UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990	240
GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989	240
ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990	240

Pages

INTERPELLATIONS JOINTES: 239

— De M. de Lobkowicz à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, relative à la position de l'Exécutif concernant le Kauwberg 239

— De Mme Nagy à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement concernant la protection du patrimoine bâti et des sites des casernes 239

Discussion générale conjointe 239

Orateurs: **MM. Harmel,** rapporteur, **Beghin,** rapporteur, **De Coster,** rapporteur, **de Patoul,** rapporteur, **André, Vandenbossche, Adriaens, Hotyat, de Patoul, Mme de T'Serclaes** 239

PRESIDENCE DE
M. POULLET, PRESIDENT

Blz.

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIES: 240

— Van de heer de Lobkowicz, tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter betreffende de houding van de Executieve i.v.m. de Kauwberg 240

— Van mevrouw Nagy tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister voor Huisvesting betreffende de bescherming van het bebouwde patrimonium en de domeinen van de kazernes 240

Toegevoegde algemene bespreking 240

Sprekers: **de heren Harmel,** rapporteur, **Beghin,** rapporteur, **De Coster,** rapporteur, **de Patoul,** rapporteur, **André, Vandenbossche, Adriaens, Hotyat, de Patoul, mevrouw de T'Serclaes** 240

VOORZITTERSCHAP VAN
DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 9 h 35 m.

De vergadering wordt geopend om 9 u 35 m.

Mme Guillaume, secrétaire, prend place au bureau.

Mevrouw Guillaume, secretaris, neemt plaats aan het bureau.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil du 13 décembre 1989.

Ik verklaar de vergadering van de Raad van 13 december 1989 geopend.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGING VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Le groupe FDF-ERE m'a communiqué qu'il désignait M. Roelants du Vivier comme membre effectif de la commission de l'Environnement en remplacement de M. Maison et comme membre suppléant des commissions de l'Infrastructure et des Affaires économiques remplacement respectivement de Mme Dupuis et M. Maison.

De FDF-ERE fraktie heeft me medegedeeld dat zij de heer Roelants du Vivier aanwijst als effectief lid van de commissie voor Leefmilieu ter vervanging van de heer Maison en als plaatsvervangend lid van de commissies voor Infrastructuur en Economische Zaken, ter vervanging respectievelijk van mevrouw Dupuis en de heer Maison.

VALIDATION DE L'ELECTION DE SUPPLEANTS

GELDIGHEIDSVERKLARING VAN DE VERKIEZING VAN OPVOLGERS

En ses réunions des 12 juillet et 18 octobre 1989, le Conseil avait décidé d'ajourner la validation de l'élection des suppléants qui n'avaient pas, à ce jour, justifié des conditions d'éligibilité.

In zijn vergaderingen van 12 juli en 18 oktober 1989, had de Raad besloten de geldigheidsverklaring uit te stellen van de verkiezing van de opvolgers die, tot dan toe, niet hadden doen blijken de verkiesbaarheidsvoorwaarden te vervullen.

Le Conseil a été mis, dans l'intervalle, en possession des documents requis pour les suppléants suivants:

Inmiddels werd de Raad in het bezit gesteld van de vereiste documenten van de volgende opvolgers:

Groupe linguistique néerlandais/Nederlandse taalgroep

Lichtert (Jean, D.E.); Thiery (Walter, A.A.M.).

Je vous propose, dès lors, la validation de leur élection en qualité de suppléant.

Ik stel u voor hun verkiezing als opvolger geldig te verklaren.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

Il en sera ainsi.

Aldus wordt besloten.

Un suppléant n'a pas encore justifié des conditions d'éligibilité:

Een opvolger heeft nog niet doen blijken dat hij de verkiesbaarheidsvoorwaarden vervult:

Groupe linguistique néerlandais/Nederlandse taalgroep

Carette (Hendriks, B.S.).

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

D'autres communications ont été faites au Conseil. Elles figureront en annexe au CRA et au CRI.

Er werden andere mededelingen aan de Raad gedaan. Ze zullen opgenomen worden in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990

INTERPELLATIONS JOINTES:

DE M. DE LOBKOWICZ A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, RELATIVE A LA POSITION DE L'EXECUTIF CONCERNANT LE KAUWBERG

DE MME NAGY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES DES CASERNES

Discussion générale conjointe

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIES:

VAN DE HEER DE LOBKOWICZ, TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER BETREFFENDE DE HOUDING VAN DE EXECUTIEVE I.V.M. DE KAUWBERG

VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER VOOR HUISVESTING BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET BEBOUWDE PATRIMONIUM EN DE DOMEINEN VAN DE KAZERNES

Toegevoegde algemene bespreking

M. le Président. — A la demande de M. de Lobkowicz, son interpellation à M. Picqué, Ministre-Président, concernant le Kauwberg est reportée.

Op aanvraag van de heer de Lobkowicz zal zijn interpellatie tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter, betreffende de Kauwberg, later plaatsvinden.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De toegevoegde algemene bespreking is geopend.

— Je donnerai la parole successivement aux différents rapporteurs. D'abord à M. Harmel, rapporteur pour les budgets des Voies et Moyens 1989-1990.

Ik zal achtereenvolgens het woord aan de verschillende verslaggevers geven, eerst aan de heer Harmel, verslaggever voor de Middelenbegrotingen 1989-1990.

Je donnerai ensuite la parole à MM. Beghin et De Coster, rapporteurs pour le budget des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale 1990.

Ik zal vervolgens het woord geven aan de heren Beghin en De Coster, verslaggevers voor de Uitgavenbegroting van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest 1990.

Je donnerai enfin la parole à M. de Patoul, rapporteur pour les budgets de l'Agglomération.

Tenslotte zal ik het woord geven aan de heer de Patoul, verslaggever voor de Agglomeratiebegrotingen.

La parole est à M. Harmel, rapporteur.

M. Harmel *(à la tribune)*. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales a commencé ses travaux par l'exposé introductif général du budget tant sous l'aspect recettes que dépenses lors de la séance du 29 novembre 1989.

Plusieurs membres ont demandé le report de l'exposé introductif du Ministre parce que les commissaires ne disposaient pas lors de cette première séance de tous les documents budgétaires.

Cette proposition de report fut rejetée par neuf voix contre quatre, la majorité des membres estimant que si les conditions de travail n'étaient, certes, pas parfaites, il convenait de tout mettre en œuvre pour approuver les budgets avant le début de l'exercice budgétaire.

Suite à cette décision, plusieurs membres décidèrent de ne pas assister à l'exposé du Ministre.

Dans son exposé introductif, le Ministre souligne que, contrairement à la tradition, il est difficile en ce qui concerne le budget régional d'établir une comparaison avec les recettes et les dépenses des années précédentes et ceci en vertu du mécanisme de financement de la loi spéciale du 16 janvier 1989.

En effet, dans la loi de financement:

1. Le principe des dotations est remplacé par un nouveau mécanisme de transfert;

2. Les Régions se voient attribuer le pouvoir de lever des additionnels, à partir de 1992, et d'octroyer des réductions, à partir de 1994, à l'impôt des personnes physiques;

3. Les impôts ristournés sont remplacés par des impôts régionaux;

4. Les recettes non fiscales propres sont maintenues;

5. Les Régions seront tenues de contracter des emprunts à titre de préfinancement de la partie ristournée par l'Etat sous forme d'annuités en 9 ou 10 ans.

Au point 2 de son exposé, le Ministre nous donne un aperçu des moyens les plus importants, à savoir:

1. La partie attribuée de l'impôt des personnes physiques;

2. Les impôts régionaux (jeux et paris, droits d'enregistrement, précompte immobilier, droits de succession);

3. Les dotations supplémentaires:

a) Pour le financement des charges du passé, 500 millions;

b) Pour la mainmorte, 300 millions;

4. Les recettes affectées.

Au point 3 de son exposé, le Ministre précise que le montant maximum des emprunts à contracter qui est fixé à 5 514,6 millions est en dessous du montant que la Région doit préfinancer pour compte du pouvoir central ce qui permet d'affirmer que le budget régional sera clôturé en boni.

Au point 4 relatif aux dépenses, le Ministre souligne tout d'abord que le budget des dépenses 1990 doit être considéré comme un budget de transition et que la seule norme de croissance qui a été retenue est celle du montant maximum à emprunter.

Le montant de l'emprunt doit être limité aux montants qui seront remboursés par le pouvoir central.

Dans le domaine des dépenses, la préoccupation principale de l'Exécutif consistera:

1. A garder un volume limité d'emprunts pour éviter de devoir consacrer une trop grande partie des moyens au service financier des emprunts.

2. A éviter d'instaurer des centimes additionnels sur l'impôt des personnes physiques (la relative mobilité des habitants et des entreprises pouvant modifier l'assiette fiscale).

3. A analyser comment on pourrait réaliser certains objectifs de l'Exécutif par un financement alternatif qui ferait appel à la collaboration du secteur privé — on appliquerait alors le principe «le consommateur ou l'usager paie».

4. A revoir les lois et règlementations existantes sur lesquelles reposent les dépenses.

Le tableau relatif à la dette régionale que nous retrouvons à la page 11 du rapport confirme cette préoccupation de l'Exécutif et démontre l'effort important qui sera consenti dans le courant de l'année 1990 pour amortir la dette existante à concurrence de 5,3 milliards.

Cette mesure exceptionnelle a été rendue possible grâce à l'appel à des soldes budgétaires accumulés suite à des retards dans l'exécution des programmes d'investissement.

Bien entendu, le remboursement de ces 5,3 milliards qui représente 41 p.c. de la dette existante aura un effet bénéfique dans le budget 1991 en ce qui concerne la charge d'intérêt à rembourser.

Avant d'entamer la discussion générale le vendredi 1er décembre, un membre regretta que la Cour des comptes n'ait pas été associée à l'examen du budget.

Plusieurs membres admettent qu'une présence informelle de la Cour des comptes pourrait être envisagée pour la réunion suivante, soit le lundi 4 décembre, dans la mesure où cette dernière aurait reçu l'ensemble des documents nécessaires.

Un membre rappelle que nous nous trouvons dans une année de transition et que pour le futur, la commission des Finances et du Budget devra définir sans précipitation la procédure budgétaire en collaboration avec l'Exécutif.

Dans cette nouvelle procédure budgétaire, la Cour des comptes aura bien entendu un rôle à jouer.

Par neuf voix contre une et trois abstentions, la commission décide de poursuivre ses travaux sans faire appel à la Cour des comptes pour cette année.

Au cours de la discussion générale, plusieurs membres ont interrogé le Ministre du Budget, notamment: sur différents problèmes de forme, sur l'absence de budget 1990 pour l'Agglomération, sur les modifications apportées aux Budgets 1989, sur le mécanisme de financement fixé par la loi, sur la dette régionale, et sur la mainmorte.

Je vous invite à lire dans le rapport la synthèse fidèle des questions posées par les différents membres ainsi que les réponses qui y furent données par le Ministre des Finances et du Budget.

Pour conclure, je voudrais, à titre personnel, remercier tous ceux qui ont participé à cette commission et tout spécialement les services administratifs qui nous ont aidés à élaborer ce rapport. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Beghin, tweede verslaggever.

De heer J. Beghin (verslaggever) *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, collega's, algemeen kan worden gesteld dat het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest in 1990 plus minus 35 miljard zal uitgeven. Meer dan de helft van dit bedrag zal aan de ondergeschikte besturen en aan het verkeerswezen worden besteed. De begroting getuigt bovendien van de bedoeling om in 1990 voor een kleine 13 miljard te investeren. In dit verband zal voornamelijk aandacht worden besteed aan respectievelijk waterbeleid, het bouwprogramma van de NMH, openbare werken, verkeerswezen en ruimtelijke ordening.

Wat de administratie en de gewestelijke instellingen betreft, kwam het in de commissie vooral tot uiting dat de uitbreiding van het personeelskader een dringende noodzaak is. Ook al zijn de over te dragen personeelsleden nog niet gekend voor de belangrijkste departementen, toch dient de begroting in deze posten te voorzien. De uitbreiding van het personeelskader dient echter doelgericht te worden aangepakt. Verscheidene leden waren bekommerd om het lot van de tewerkgestelde niet-statutairen, die sedert meerdere jaren hun kwaliteiten hebben bewezen.

Wat de buitenlandse politiek betreft, staat de Europese rol van Brussel centraal. Deze rol dient echter met de nodige omzichtigheid te worden benaderd. Een aanwezigheidspolitiek in het buitenland is noodzakelijk, maar dient in samenwerking met de Belgische ambassades en consulaten te worden georganiseerd ten einde zinloze kosten voor eigen vertegenwoordigers te vermijden. Het zal er vooral op aankomen dat het Gewest zelf het onthaalbeleid van buitenlanders en buitenlandse instellingen degelijk verzorgt, maar dan niet ten koste van de Brusselaars en op voorwaarde dat de mogelijkheid wordt onderzocht om de Europese ambtenaren rechtstreeks of onrechtstreeks te laten bijdragen in de kosten van de diensten die hen ter beschikking worden gesteld.

Wat openbare werken en verkeerswezen betreft, werd de discussie in de commissie vooral toegespitst op het feit dat deze post in vergelijking met andere posten over de ruimste middelen beschikt. Maar dit betekent nog niet dat zo maar alle denkbeeldige projecten met de voor 1990 beschikbare middelen in 1990 zullen worden gerealiseerd. Het zal dan ook noodzakelijk zijn deze middelen selectief en zinvol aan te wenden. De meer dan ooit duidelijke wisselwerking tussen openbare werken en verkeerswezen zal ertoe leiden dat het op punt te stellen verplaatsingsplan, dat mee het samenlevingsbeeld van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest in de jaren negentig zal bepalen, aan bepaalde eisen zal dienen te voldoen. Er zal vooral werk moeten worden gemaakt van een gestructureerde verkeersaanpak, gericht op het zoeken naar oplossingen voor de dagelijkse verkeersopstoppingen, op veilig en kwalitatief verkeer van privé-vervoer en het openbaar vervoer, op het wegwerken van de door jarenlange metrowerken veroorzaakte littekens in het stadsbeeld en op het indijken van de exodus uit het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, zonder dat deze doelstellingen tot zware macro-investeringen mogen leiden. In dit verband was het duidelijk dat de middelen die in 1990 aan de NV Zeekanaal en aan de MIVB zullen worden besteed, een essentiële rol zullen vervullen. De al dan niet op te splitsen NV Zeekanaal dient haar functie tot het weghouden van het zwaar wegverkeer uit Brussel te behouden. De voor de MIVB bestemde bedragen moeten ertoe bijdragen een kwalitatief en doeltreffend verkeersnet op te bouwen, gericht op de modernisering van de vaste installaties, van het rollend materieel en van de uitrusting van haar net, op het doorzichtig maken en het terugdringen van haar exploitatietekort, eventueel door middel van een kapitaalsinbreng, voorafgegaan door een herstructurering, en tenslotte op het motiveren van haar personeels-, kader- en bestuursleden. Dit moet niet alleen in samenwerking met het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest gebeuren, maar ook in samenwerking met de NMVB en de

NMBS ten einde een totaal stadsvervoerbeleid tot stand te brengen. Zware metrowerken zijn, gelet op de beperkte middelen, uitgesloten, maar de aangevatte projecten dienen wel te worden afgewerkt. De uitgaven zullen vooral op de verbetering en de aanpassing van het bovengronds openbaar vervoer worden geaccentueerd. In dit kader was er in de commissie vooral discussie over het feit of het ontwerpen van prototypes van nieuwe bus- en tramstellen wel noodzakelijk was en zo ja, of dit aan Belgische of Europese ondernemingen dient te worden toevertrouwd. De commissie was bovendien van oordeel dat er op het vlak van de uitgaven, naast technische verkeersmaatregelen, bijzonder aandacht dient te gaan naar het onderhoud van de wegen en de tunnels, naar de fietspaden en de trottoirs, en naar de al dan niet verlichte weg- en verkeerssignalisatie de aan de verfraaiing van het stadsbeeld dient te worden gewerkt. Tenslotte werden er met betrekking tot de uitgaven voor 1990 een aantal specifieke werken toegelicht, namelijk de as Noord-Zuid en daarmee samenhangend het Sint-Gillisvoorplein, Fonsny en het Albertplein, de Leopold II-laan en daarmee samenhangend het Saincteletteplein, het IJzerplein en Ourthe-Simonis, de tunnelmonden Rogier en IJzer, de Stallestraat, de verbinding Naamse Poort-Louizaplein, Hallepoort, de Louizatrechter, de uitbreiding van de metro tot het Erasmus-ziekenhuis, de wegbedekking aan de Kruidtuin, het Thyshmanviaduct en de Kortenbergtunnel. Uit de bespreking in de commissie bleek tevens dat meer de mening is toegedaan dat voor bepaalde werken de Centrale Staat dient te worden aangesproken.

Wat ondergeschikte besturen en gemeentelijke informatica betreft, was het duidelijk dat de eerste zorg van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest het steunen van de gemeenten in hun «saneringsbeleid» moet zijn. Zij moet de gemeenten vooral via allerlei financiële maatregelen helpen met de terugbetaling van de vroeger aangegane leningen. De hulpmaatregelen en de criteria dienaangaande dienen echter duidelijk te worden omschreven. Daarenboven dienen niet alleen de financiële structuren van de gemeenten, maar ook de werking ervan te worden aangepakt. Tenslotte werden ook de voor de politiediensten, de veiligheid en de integratie en samenleving van de verschillende lokale gemeenschappen de ingeschreven kredieten toegelicht. Het probleem van de Europese ambtenaren kwam opnieuw ter sprake.

Met betrekking tot de gemeentelijke informatica nam de commissie er nota van dat de kredieten, ten opzichte van 1989, werden opgetrokken ten einde de gemeenten in staat te stellen zich degelijk te informatiseren.

Wat de informatica, regionale statistieken en informatie betreft, kon de commissie wel begrijpen dat de drie bestaande informaticadiensten op elkaar dienen te worden afgestemd. Maar zij kwam tot de vaststelling dat er, met betrekking tot het Centra voor Informatica van de Brusselse Agglomeratie en van het Brusselse Gewest, dringend orde op zaken dient te worden gesteld. De commissie stelde tevens vast dat er in verband met de gewestelijke statistieken een vacuüm bestaat. Zij stelde tevens vast dat de bedragen voor de audio-visuele informatie bestemd zijn voor de globale informatie van de bewoners van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

Wat de gewestelijke economische expansie, het economisch wetenschappelijk onderzoek en buitenlandse handel betreft, kan er, samengevat, worden gesteld dat, gelet op de economisch weinig gunstige situatie van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, selectiviteit het grote sleutelwoord is in de toekenning van de beschikbare kredieten. Dit geldt tevens voor de aankoop van industriële gronden. Aandacht zal vooral worden besteed aan maatschappijen die niet alleen hun maatschappelijke zetel, maar ook hun uitbatingszetel in Brussel hebben. Het was echter duidelijk dat vooral in deze sector besprekingen met de Centrale Staat noodzakelijk zullen zijn. In verband met het wetenschappelijk onderzoek werd de discussie vooral toegespitst op het IWONL en de taken ervan. Met betrekking tot de buitenlandse handel werd vooral naar de inhoud van de begroting zelf verwezen. Tenslotte werden ook nog de kredieten voor de GOMB en de GIMB toegelicht.

Vooraleer het woord te geven aan collega De Coster voor het tweede gedeelte van het verslag over de uitgavenbegroting, sluit ik mij aan bij de gelukwensen, uitgesproken door de heer Harmel, aan de diensten van de Hoofdstedelijke Raad die erin geslaagd zijn op korte termijn en in vaak ondankbare omstandigheden het werk tot een goed einde te brengen. *(Applaus.)*

M. le Président. — Mesdames, messieurs, avant de donner la parole à M. De Coster, je demande aux orateurs qui désirent s'inscrire dans le débat, en particulier, les orateurs mandatés, de se faire connaître.

Ik verzoek de sprekers die zich voor het debat wensen te laten inschrijven, in het bijzonder de gemandateerde sprekers, zich te laten inschrijven.

De leden die een actuele vraag wensen te stellen gelieve zich te laten inschrijven vóór 11 uur 30 teneinde ze toe te laten hun vraag morgennamiddag te kunnen stellen.

Les questions d'actualité devront être introduites demain, avant 11 h 30, pour être entendues demain après-midi.

La parole est à M. De Coster, rapporteur.

M. De Coster. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, permettez-moi, avant de commencer mon rapport proprement dit, de souligner, comme d'autres orateurs ne manqueront sans doute pas de le faire lors de la discussion du budget, combien cette discussion et combien ce vote du budget 1990 de la Région bruxelloise constituent incontestablement une étape importante dans l'histoire politique de notre Région, puisque, pour la première fois, les habitants de celle-ci, par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus, auront pu décider eux-mêmes comment allaient être affectées les ressources dont la Région dispose, c'est-à-dire décider de la politique à mener pour gérer Bruxelles.

En tant que corapporteur, avec M. Beghin, du budget 1990 des dépenses, je tiens à souligner que les membres de notre Conseil régional n'ont pas raté cette grande première et que la commission des Finances et du Budget a effectivement beaucoup et bien travaillé. C'est du reste ce qu'a indiqué le Président de cette assemblée lors d'une interview parue dans un grand journal vespéral.

Les travaux furent d'ailleurs souvent suivis par un nombre très élevé de conseillers, une cinquantaine au total, appartenant aussi bien à la majorité qu'à l'opposition.

Mon rapport pourra donc être bref pour résumer les débats relatifs aux sections dont j'ai la charge.

La section 40 concerne la politique de l'eau. Les principaux projets portant sur près de 3 milliards d'engagements en 1990, présentés par M. Désir dans le cadre d'un budget en expansion, puisqu'il passe de 750 millions à 1,2 milliard, ont suscité les questions et les suggestions de nombreux membres de la commission.

En ce qui concerne la station d'épuration Sud qui sera terminée le plus rapidement possible, et dont le coût total est estimé à 3 milliards 843 millions, les grandes questions ont été les suivantes:

— Les délais fixés seront-ils respectés?

— Les crédits engagés seront-ils suffisants et permettront-ils une réalisation rapide?

— Une concession de service public est-elle envisagée comme méthode de financement?

Dans un autre domaine, les travaux visant le renforcement des berges et le voûtement de la Senne — pour lesquels est prévu un crédit d'engagement de 300 millions — constituent-ils une bonne priorité?

D'autres questions ont été évoquées, telles que:

— L'actualisation du plan directeur et la révision du réseau de télémesure;

— La quote-part financière de la Région flamande dans la construction des stations d'épuration Sud et Nord ainsi que dans la construction de certains collecteurs;

— L'efficacité des moyens de contrôle en matière de politique de l'eau;

— La problématique des bassins d'orage à propos de laquelle il est bon de signaler que les travaux de construction du Watermaelbeek, pour lesquels 740 millions sont prévus, dont 200 en crédits d'ordonnancement, commenceront vers juillet 1990.

L'eau nous amène tout naturellement à la section 42 consacrée aux espaces verts qui, comme M. le secrétaire d'Etat Gosuin l'a annoncé, seront à l'avenir gérés par un seul service administratif fusionnant les trois services actuels.

Du Kauwberg au parc Mettewie, en passant notamment par les sources du Kinsendael et le parc Georges Henri, la politique d'acquisition de nouveaux terrains et d'aménagement des espaces verts existants a suscité de nombreuses questions et interventions, mettant en évidence la volonté de l'Exécutif en matière d'espaces verts de privilégier l'aménagement et l'entretien plutôt que de nouveaux achats. Ces derniers porteront essentiellement sur des parcelles stratégiques acquises toutefois compte tenu d'un projet d'ensemble.

La section 38 concerne l'«Hygiène et la santé publique», appellation qu'un membre de la Commission a judicieusement proposé de remplacer par le terme plus porteur d'«environnement».

Outre le problème de l'importance des contrôles en matière de pollution atmosphérique et de bruit et la politique à mener au niveau des déchets toxiques, industriels et hospitaliers, deux points ont fait l'objet d'une discussion parfois vive mais toujours courtoise.

Ces deux points concernent:

— La construction d'un quatrième four à l'usine d'incinération de l'Agglomération, bien qu'une solution alternative semble préférable selon le secrétaire d'Etat et l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement, l'IBGE.

A propos de l'IBGE, on peut dire, pour résumer les débats consacrés en commission à cet organisme, qu'il s'agit pour certains d'un jeune enfant ayant connu un début de vie difficile à la suite d'un accouchement légèrement prématuré mais que pour d'autres l'état de santé s'améliore de jour en jour grâce à une nouvelle thérapeutique administrée par un nouveau pédiatre.

La discussion consacrée à la section 35 illustre d'une manière très éloquente les effets de la régionalisation qui a accru considérablement les compétences de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de politique de l'emploi. La loi de financement n'a cependant pas nécessairement prévu tous les transferts budgétaires équivalents, ce qui amènera une négociation au sein du Comité de concertation gouvernement/Exécutifs.

De nombreuses questions ont porté sur le fonctionnement et l'efficacité des programmes de résorption du chômage ainsi que sur les multiples initiatives nouvelles qui seront prises en ce domaine et qui ont été détaillées par M. le Ministre Picqué dans son exposé introductif, sur le sort des chômeuses de longue durée et/ou à temps partiel, les prêts subordonnés chômeurs, les perspectives du FBIE et les montants d'aide dont la Région a bénéficié de la part du Fonds social européen.

Enfin, des commissaires se sont interrogés sur les projets dans lesquels sont engagés les ACS et plus particulièrement sur le sort futur des ACS travaillant dans le cadre des zones d'éducation prioritaire, les ZEP, dont la charge financière, comme vous le savez, repose pour l'instant sur la Région. Ce problème, d'après la réponse du Ministre, sera intégré dans la négociation avec la Communauté française qui aura lieu prochainement.

L'article 01.01 de la section 46 intitulée Recherche scientifique non économique, article prévoyant 60 millions affectés à la recherche scientifique, est en fait le seul consacré à la recherche. Quant au reste de la section, essentiellement consacré à l'énergie, il a suscité une part importante des débats consacrés à cette section, débats ayant d'abord porté sur les modalités ainsi que sur les critères qui serviront à attribuer ultérieurement la somme de 60 millions citée précédemment.

D'autres questions furent posées à propos de la banque de données «Energie», des subsides octroyés à des organismes qui s'occupent de la promotion et de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de la vente d'énergie provenant de l'incinération de déchets et du problème grave de l'interruption de l'approvisionnement énergétique.

La discussion de la section 33 consacrée à l'Aménagement du Territoire a été longue et passionnée, vous vous en doutez, à la mesure d'ailleurs des immenses problèmes que connaît notre Région dans ce domaine et de l'intérêt que les mandataires publics ont le devoir d'y porter.

Il serait trop long et fastidieux de citer ici les multiples articles du budget qui ont donné lieu à des questions ponctuelles et techniques. La très grande majorité de ces questions trouvent du reste, me semble-t-il, leur réponse dans le rapport écrit, soit dans le rapport proprement dit, soit dans les annexes.

Plusieurs membres de la commission insistèrent sur la nécessité pour la Région de réduire au maximum les lenteurs administratives an matière d'aménagement du territoire, que ce soit par exemple pour l'octroi de subventions aux communes ou pour les opérations de rénovation publique.

Une solution a été avancée: fusionner au niveau régional l'examen des dossiers par la cellule de rénovation et par la tutelle générale des communes.

D'autres membres se sont interrogés sur le régime des différentes primes accordées aux particuliers. Cependant, un débat à caractère plus politique et fort intéressant opposa pendant de longs moments les commissaires à propos du mode de fonctionnement et des moyens d'action financiers et légaux de la SDRB et de la future régie foncière régionale, voire de la Société du Canal ainsi que de la répartition des compétences entre ces différentes institutions bruxelloises. S'est dégagée du débat la conclusion que la SDRB doit éviter à l'avenir de disperser ses efforts en procédant par exemple à de la rénova-

tion urbaine pure, ce domaine concernant plutôt la régie foncière régionale.

La SDRB doit surtout viser à rénover ou à produire de manière intégrée un tissu urbain affecté à l'habitat et à l'entreprise, en bénéficiant d'investissements mixtes public-privé. Cette notion d'investissements mixtes secteur public-secteur privé nous amène tout naturellement à la section 47 consacrée à la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés.

Lors de la discussion, un membre de l'opposition émit un regret déjà entendu lors de la discussion d'autres matières budgétaires, je pense par exemple à la recherche scientifique, à propos de la manière dont les compétences avaient été réparties au sein de l'Exécutif.

Un autre regret fut exprimé quant à la modicité d'une éventuelle intervention régionale dans les opérations d'assainissement de terrains à usage industriel, à savoir 100 millions en engagements, 35 millions en ordonnancements et 20 millions en subsides.

Il s'agit toutefois, d'après M. le Ministre Thys, d'une année charnière; des sommes plus importantes seront budgétisées lorsque l'Exécutif aura fixé le cadre d'une politique spécifique en cette matière.

L'avant-dernière section qui fut examinée et discutée par la Commission du budget est la section 48, consacrée aux monuments et sites. Au cours de la discussion fut notamment évoquée la part dans le budget de l'aide réellement destinée aux monuments et sites par rapport aux frais relatifs aux concours, aux conférences et aux documents de propagande. Le fonctionnement de la CRMS, le problème du parrainage privé, dont la Maison d'Erasme constitue un bel exemple, et le sort de la Place des Martyrs, qui hélas! porte actuellement bien son nom, furent également abordés. Deux motifs de satisfaction sont apparus cependant:

— La réforme de l'Etat a heureusement simplifié les choses en matière de monuments et sites et la Région bruxelloise peut enfin décider seule;

— Les crédits sont doublés, passant de 100 à 200 millions.

Nous voici arrivés à la dernière section qui fut examinée par la commission du Budget, la section 36 consacrée au logement.

Ici encore, l'importance du budget et la situation brûlante du logement dans la Région bruxelloise, situation sur laquelle il est inutile d'insister en face de mandataires tous avertis du problème, ont provoqué des discussions aussi nourries que variées.

Comme pour d'autres sections telles que l'aménagement du territoire, un grand nombre d'articles furent l'objet de questions précises et techniques au sujet desquelles bon nombre de réponses figurent dans le rapport que j'ai eu l'honneur de cosigner avec M. Beghin.

Par ailleurs, le débat tourna autour de trois grands axes avec en filigrane le souhait de lutter contre la spéculation foncière, d'assurer une habitation décente et adéquate aux couches de population qui éprouvent des difficultés à se loger et mettre sur le marché ce qu'on appelle du «logement moyen» pour éviter le départ d'une partie de la population bruxelloise vers d'autres régions.

Premier axe: le sort futur des casernes qui soulève le problème de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé.

Deuxième axe: l'avenir de la SLRB et du Fonds du Logement, ce qui amène à s'interroger sur les négociations concernant le transfert du patrimoine de la SNL et de la SNT ainsi que sur les négociations portant sur la répartition entre les trois Régions de la dette du logement social.

Relevons à ce sujet la somme de 4 milliards 430 millions que la Région remboursera en 1990 en intérêts et en capital pour réduire les charges du passé de la dette du logement social.

Troisième axe: la politique du logement social proprement dit, une politique au sujet de laquelle des idées nouvelles ont été émises par M. le secrétaire d'Etat Gosuin mais aussi par des membres de la commission; citons notamment l'élaboration d'un système de solidarité entre les sociétés agréées afin de renforcer leur rôle social, la mise sur pied d'un système de guidance et d'accompagnement dans ce secteur du logement.

Je m'en voudrais de terminer mon exposé sans signaler deux constantes dans les débats que nous avons eus à propos des différentes sections du budget: le vif intérêt des membres de la commission au sujet des frais d'études et éventuellement des subsides à diverses associations ou ASBL figurant dans le budget, ainsi que le regret de n'avoir pu disposer d'assez de temps pour examiner les différents documents distribués.

Je suis certain à titre personnel, que les Ministres et les membres de leur cabinet ont fait le maximum pour faciliter la tâche des membres de la commission du Budget, compte tenu des brefs délais dont ils disposaient pour présenter leur budget, mais, en tant que corapporteur, je tiens à témoigner de l'extrême disponibilité et de la grande conscience professionnelle des membres du personnel administratif du Conseil qui ont collaboré à nos travaux et qui ont réalisé, compte tenu du temps imparti, un très beau travail pour lequel je me permets modestement de les féliciter.

Mes chers collègues, je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu témoigner à mon exposé. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul, rapporteur.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, avant d'entamer le rapport proprement dit, il me paraît important de rappeler à notre assemblée que la discussion des deux projets de règlement a eu lieu pendant la commission qui a discuté des projets d'ordonnance contenant le budget des voies et moyens et le budget des dépenses. Il est aussi important de souligner que mon rapport concerne des règlements et non des ordonnances étant donné qu'il s'agit de matières gérées par l'Agglomération et non par la Région de Bruxelles. Je tiens aussi à souligner que les montants donnés aux pages 4 et 5 du rapport sont des montants en millions et ceux donnés à la page 11 sont en milliards.

La commission a d'abord entendu l'exposé du Ministre du Budget duquel il ressort:

Que l'on peut considérer que le déficit potentiel de l'Agglomération se compose d'un milliard actuellement, d'un milliard qui devra être remboursé en 1992 pour sa quote-part obtenue pour l'emprunt Hatry I et d'un demi milliard de dettes de l'ex-régie;

Que le projet de règlement est en fait un budget ajusté 1989, le réajustement étant une réduction de recettes de 50,8 millions et une augmentation de dépenses de 134,1 millions;

Que la proposition du projet de règlement libérant 3 douzièmes provisoires pour 1990 ne préjuge en rien de l'approbation éventuelle du budget 1990;

Que le déficit 1990 sera minimisé, l'Agglomération devant arriver à moyen terme à équilibrer son budget.

La commission a ensuite discuté du montant du déficit cumulé et du déficit de l'année 1989. Effectivement, des chiffres différents pour le déficit cumulé furent avancés. Il est apparu d'ailleurs préférable que le Conseil régional vote des douzièmes provisoires plutôt qu'un budget pour l'année 1990, tant que l'investigation sur les services de l'Agglomération, sur son organisation et sur ses modes de fonctionnement est en cours. La commission s'est inquiétée de la prise en charge du déficit de l'Agglomération. Celui-ci devra être supporté, soit par la Région, soit par l'Agglomération. La discussion a permis de rappeler que l'Agglomération dispose d'un pouvoir fiscal. Les taxes 1990 pour l'Agglomération seront temporairement renouvelées en attendant la présentation du budget 1990. La commission s'est penchée sur le problème du personnel de l'Agglomération, problème considéré comme prioritaire par le Ministre. Le Ministre a confirmé à un membre de la commission que les 7 millions prévus pour une déchetterie à l'article 806.721.06 qui ne seront pas engagés pour 1989, seront reportés en 1990.

Enfin, la commission a discuté les articles. Après avoir rejeté une demande de report de vote par 13 voix contre 4, le projet de règlement contenant le budget modifié de l'Agglomération de Bruxelles pour l'exercice 1989 est voté par 11 voix contre 4 et le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires par 12 voix contre 3.

Pour terminer, je tiens à m'associer aux remerciements qu'a exprimés M. Harmel. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, aujourd'hui est une date importante! En effet, pour la première fois, une assemblée élue par les Bruxellois est appelée à délibérer sur le budget de la Région.

Ce débat est d'autant plus important que, par la réforme des institutions d'août 1988, la Région bruxelloise s'est vu confier, au même titre que les autres Régions, des compétences élargies en matière de travaux publics, communications, recherche scientifique, ... compétences pour lesquelles, parfois, le personnel ne sera transféré qu'au 1er janvier 1990.

Mais la Région bruxelloise se singularise des autres Régions dans la mesure où elle a obtenu la gestion des matières relevant précédemment de l'Agglomération.

Je ne parlerai pas ici des compétences communautaires, qui ont été attribuées par le législateur national à la Commission communautaire commune, à la Commission communautaire française ou à son homologue flamande.

En effet, si les membres qui composent ces assemblées sont partiellement les mêmes, il s'agit d'assemblées délibérantes différentes, disposant chacune d'une comptabilité propre, complètement indépendante de celle de la Région.

Il en va différemment de l'Agglomération qui tout en gardant une personnalité juridique propre, n'en reste pas moins un pouvoir subordonné au sens de la loi mais dont les organes se confondent avec ceux de la Région.

Moment important donc, que l'examen du premier budget sur lequel notre Conseil aura à s'exprimer et à voter.

Le Ministre l'a rappelé dans son discours introductif et, sur ce point, je suis d'accord avec lui.

Mais, si j'ai à féliciter les rapporteurs pour le travail qu'ils ont réalisé avec grande objectivité, qu'il me soit permis de déplorer les conditions dans lesquelles la commission des Finances a dû travailler.

Je ne mets ici nullement en cause la manière dont cette commission a été présidée. Elle l'a été dans le respect de notre tradition démocratique et parlementaire.

Non. Ce que je mets en cause, c'est le fait que nous ayions eu à examiner trois projets d'ordonnance et deux projets de règlement sans disposer à temps de l'ensemble des documents.

Ainsi, le titre IV qui reprend l'ensemble des fonds budgétaires par lesquels transitent près de 20 milliards d'autorisations de dépenses — à comparer aux 35 milliards de dépenses proposées au budget 1990 — n'a été remis aux commissaires que le vendredi 1er décembre 1989 à 14 heures 30 au moment où commençait la discussion article par article.

Nous avons ainsi dû découvrir, en séance, les différentes affectations budgétaires proposées, au même titre d'ailleurs, que certains Ministres ou plutôt secrétaires d'Etat dont les notes ne correspondaient pas toujours au projet de budget qui nous était proposé.

En matière de programme justificatif, pourtant imposé par la loi sur la comptabilité de l'Etat, les documents dont nous disposons aujourd'hui en font encore cruellement défaut; nous avons dû nous rabattre sur les exposés des différents Ministres.

Par ailleurs, on ne peut que regretter que l'Exécutif n'ait pas cru devoir appliquer la loi du 28 juin 1989 sur la comptabilité de l'Etat, modifiant l'ancienne loi de 1963. Les autres Régions se sont, quant à elles, conformées aux nouveaux prescrits budgétaires permettant en cela une analyse fonctionnelle de leur budget.

Vous aviez pourtant, monsieur le Ministre des Finances, début août — vous vous y étiez pris à temps — envoyé une circulaire à l'administration et à vos collègues afin qu'ils se conforment aux nouvelles dispositions comptables.

Nous devons bien constater que cette circulaire est restée sans effet.

Cela est d'autant plus regrettable que l'ancienne forme budgétaire que vous avez conservée, outre qu'elle ne permet pas, faute des regroupements nécessaires, d'analyser aisément la transposition de la volonté politique dans le budget, empêche également de faire des comparaisons interrégionales.

Enfin, puisque j'en suis aux problèmes de forme, oserais-je évoquer les documents presentés pour l'Agglomération... qui sont le reflet de la grande détresse qui vous anime lorsque l'on aborde le sujet?

Vous vous êtes vanté, monsieur le Ministre-Président, lors du débat d'investiture, de compter, au sein de l'Exécutif, nombre de municipalistes.

J'en conclus donc que votre Exécutif est particulièrement compétent en matière de finances communales ... et que tous, vous possédez une grande connaissance de la loi communale.

La loi spéciale du 12 janvier n'a pas retiré à l'Agglomération le statut qui était le sien; tout au plus, précise-t-elle, en son article 48, que: «les attributions du conseil et du collège de l'Agglomération bruxelloise sont exercées respectivement

par le Conseil et l'Exécutif...» de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous avez d'ailleurs, monsieur le Ministre des Finances, utilisé cet argument pour justifier le non-dépôt du budget 1990 de l'Agglomération en même temps que celui de la Région proprement dite.

Donc, aux termes de la loi, l'Agglomération reste un pouvoir subordonné et soumis en cela à la loi communale et au règlement général sur la comptabilité communale, le RGCC.

Dois-je vous rappeler les termes de la loi communale et plus particulièrement l'article 96 de la nouvelle loi du 14 juillet 1983?

Le budget doit être présenté dans les formes prescrites; «Le projet est communiqué tel qu'il est soumis aux délibérations du Conseil dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises ...»;

Le budget doit être accompagné de tableaux explicatifs tels que définis à l'article 7 du RGCC notamment:

un tableau de caractéristiques générales (population, superficie, personnel — cadre effectif —, principales taxes, valeur d'un pourcent à l'IPP ...);

patrimoine;

programme des travaux extraordinaires à exécuter (description des travaux, financement, ...);

l'examen du budget doit être précédé par la discussion d'un rapport sur l'administration et la situation des affaires;

tableau du personnel;

tableau des emprunts et leur récapitulation (durée, année d'expiration, mode de remboursement, taux d'intérêts, ...);

évolution de la dette (liste des emprunts, solde à rembourser, montants remboursés pour l'exercice, dette par habitant, ...);

L'examen du budget doit être précédé par la discussion d'un rapport sur l'administration et la situation des affaires. «Ce rapport à trait à la période qui se situe entre le budget en cours d'exécution et le budget arrêté par le Conseil. Ce rapport constitue l'opération préliminaire à l'examen du budget.»

Où sont tous ces documents?

D'autant plus que la même loi précise, toujours en son article 96, que le budget au sens large — donc avec les annexes que je viens de mentionner — doit être remis aux conseillers au moins sept jours francs avant les discussions.

Vendredi 1er décembre à 16 heures, nous avons reçu une épreuve de ce budget, sans tableaux explicatifs.

Lundi 4 décembre à 19 heures, le Ministre nous donne quelques bribes d'explications qui nous ont d'ailleurs permis de constater combien les chiffres avancés n'étaient — et ne sont toujours — pas fiables.

Lundi 4 décembre à 22 heures, votes en commission.

Le non-respect des formes — qui ne nous permet pas de prendre connaissance de la situation réelle de l'Agglomération — ainsi que le caractère peu fiable des données budgétaires fournies — je reviendrai sur ce point — m'ont amené à déposer un amendement au projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour l'Agglomération.

Cet amendement se base notamment sur l'article 21 du RGCC qui permet dans les conditions d'espèces «le renvoi du budget déficient et la fixation d'un délai pour la présentation du budget complété et amendé».

Comme vous le voyez, monsieur le Ministre, je ne fais que réclamer l'application stricte de la loi communale dont vous êtes d'ailleurs le garant en tant que pouvoir de tutelle.

Aussi, chers collègues, j'attire votre attention toute particulière sur le fait que vous serez appelés à voter tout à l'heure, siégeant comme membre du Conseil de l'Agglomération, un budget 1989 dont l'Exécutif ne peut pas vous garantir qu'il ait été établi sur des bases fiables et que, de plus, vous ne disposez pas de tous les éléments pour apprécier ce budget.

Si, malgré cette mise en garde, une majorité d'entre vous décidait néanmoins de voter aujourd'hui ce budget tel quel, j'en tirerais les conclusions qui s'imposent et je me réserverais le droit de demander l'annulation de ce vote pour les raisons de forme que je viens d'exprimer.

En conclusion à cette première partie de mon exposé consacrée aux problèmes de forme, j'en retiens que l'Exécutif n'était manifestement pas prêt.

Si j'apprécie l'effort louable qui consiste à permettre le vote du budget 1990 avant que ne commence ce nouvel exercice, je n'en regrette pas moins que l'excès de précipitation ne permette pas au Conseil de jouer pleinement le rôle de contrôle qui est le sien.

Que dire en plus quand la présentation est tronquée? Tronquée par l'absence du budget 1990 de l'Agglomération! J'en viens là aux problèmes de fond.

En effet, de l'aveu même des Ministres, qu'il s'agisse du Ministre-Président ou du Ministre des Finances, l'Agglomération constitue leur dossier préoccupant.

Quelle belle prise de conscience!

Ainsi, vous, et vos collaborateurs, vous répandez dans la presse pour préparer l'opinion publique.

M. Chabert au journal *Le Soir*: «... ne voulant pas d'une catastrophe liégeoise, un comité d'experts a été désigné pour assainir impérativement les finances de l'Agglomération...»

Un autre article du même journal nous apprenait quelques jours auparavant «... Reste cette Agglomération qui donne des cauchemars à la Région ... Elle vient ainsi de présenter son propre budget 1990 à la Région qui l'a ... refusé: il prévoit un déficit de 500 millions! ... Une paille qui risque d'affecter le (fragile) équilibre de cette Région chargée, comme le prévoit la loi de financement, d'éponger les dettes de l'Agglomération ...»; et le commentaire de votre collaborateur, monsieur le Ministre, «Ce budget est inacceptable ... de plus il nous a été remis sans justificatif».

Vos collaborateurs, monsieur le Ministre-Président, ne sont pas en reste. Ainsi, lors d'une interview, un commissaire de l'Exécutif, par ailleurs membre de votre cabinet ne disait-il pas: «Nous nous rendons compte que l'Agglomération est en train de devenir le problème structurel prioritaire pour la Région.»

Inacceptable! Oui, il est inacceptable de saucissonner la discussion budgétaire en refusant de présenter le budget 1990 de l'Agglomération en même temps que celui de la Région, alors même que son déficit devra être couvert par la Région.

Vous ne pouvez être tenu responsable personnellement de pour la situation financière de l'Agglomération et ce même si,

à des titres divers, les partis qui composent votre majorité ont tous été, de près ou de loin, mêlés à la gestion de cette institution.

Mais par contre, je vous tiens pour politiquement responsable devant notre assemblée de vouloir éviter toute discussion sur ce sujet et d'essayer d'occulter tout un «pan» du passif transféré à la Région ... celui de l'Agglomération.

Ce faisant, non seulement, vous sous-estimez les dettes de la Région (ou garanties par elle) mais vous sous-estimez le déficit réel de la Région pour l'année 1990 à concurrence du montant du déficit de l'Agglomération pour l'exercice.

Ce montant supplémentaire, non prévu au budget de la Région devra être emprunté, aggravant encore l'endettement de la Région; endettement qui n'est déjà pas mince. J'y reviendrai.

Le non-dépôt du budget 1990 de l'Agglomération sur le bureau de cette assemblée est donc inacceptable; il s'agit d'une partie substantielle des finances de la Région; le budget de l'Agglomération est indissociable du budget propre de la Région.

La loi est claire à cet égard!

Ainsi, s'il découle de l'article 48 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, que l'Agglomération conserve une identité propre: personnalité juridique, compétences et personnel propres; pouvoir fiscal; et capacité d'emprunt; le même article précise qu'il y a confusion d'autorité avec la Région. Le rôle du collège de l'Agglomération est joué par l'Exécutif et celui du Conseil de l'Agglomération par notre Assemblée.

Par ailleurs, l'article 47, paragraphe 4, de la même loi précise, parlant de notre Assemblée:

«Le Conseil peut utiliser tous les moyens financiers qui lui sont attribués pour le financement, tant du budget relatif aux matières visées à l'article 107*quater* de la Constitution, que du budget relatif aux matières visées à l'article 108*ter*, paragraphe 2, de la Constitution.»

Ce qui indique à suffisance qu'il y a confusion financière entre la Région et l'Agglomération.

Des pans entiers de moyens financiers, peuvent ainsi «voyager» entre les deux budgets. Cela nous a été confirmé en commission — c'est acté au rapport — quand plusieurs Ministres et secrétaires d'Etat — je pense en l'occurrence au moins à MM. Thys et Gosuin — nous ont annoncé qu'ils iraient chercher le personnel dont ils avaient besoin dans des services de l'Agglomération.

Bel exemple de vases communicants!

Comment peut-on donc étudier sérieusement le budget de la Région sans examiner en même temps celui de l'Agglomération?

De même, dans notre nouveau cadre institutionnel, qui pourrait imaginer que l'Agglomération puisse — même si en théorie elle en a la capacité — emprunter directement, pour financer son déficit budgétaire ou ses investissements, sans la garantie de la Région?

Aucune institution financière digne de ce nom ne prêtera un sou à l'Agglomération, sans la garantie de la Région.

Et cela vous le savez très bien, monsieur le Ministre.

Je le répète, vous avez sciemment tronqué le débat budgétaire!

Quelle hypocrisie également quand vous laissez entendre à la presse que vous avez refusé le budget de l'Agglomération!

Comment justifier, en effet, que les mêmes autorités, au titre de la Région, se refusent à elles-mêmes, au titre de l'Agglomération, le budget de cette dernière parce qu'il est remis sans justificatifs?

Qui d'autre que vous pouvait les fournir?

Vous nous annoncez, monsieur le Ministre, le dépôt du budget de l'Agglomération pour 1990 sur le bureau de notre assemblée dans le courant du premier trimestre.

Même si je déplore un tel saucissonnage budgétaire, j'en prends bonne note, et pour garantir que vos promesses ne seront pas vaines, j'ai déposé un amendement au projet de règlement ouvrant des crédits provisoires à l'Agglomération pour le premier trimestre 1990, qui, se basant sur l'article 96 de la loi communale, vous impose de déposer ce budget — dans les formes requises — avant le 1er mars 1990.

Je ne doute pas qu'une large majorité de cette assemblée se ralliera sans peine à cet amendement afin que notre conseil puisse, pleinement et à temps, assumer la mission de contrôle budgétaire qui lui revient.

Entre-temps, vous nous demandez de voter des crédits provisoires qui ajouteront chaque mois 50 millions au déficit cumulé de l'Agglomération.

A propos de déficit cumulé de l'Agglomération, parlons-en!

Les seuls documents auxquels nous pouvons nous référer sont: le budget modifié 1989 de l'Agglomération, du moins une partie des documents budgétaires — j'en ai parlé précédemment — et ... bien évidemment les déclarations des Ministres concernés, que ce soit devant la presse ou en commission du Budget.

Et là, quelle cacophonie, quelle somme d'incohérences, ce qui montre à quel point la situation n'est pas maîtrisée.

La vérité, messieurs les Ministres, c'est que vous ne connaissez pas l'état réel du gouffre financier de l'Agglomération!

La situation vous échappe!

Vous l'avez reconnu en commission, monsieur le Ministre-Président! C'est acté au rapport, je cite:

«En ce qui concerne l'Agglomération, le Ministre-Président souligne qu'il fut un de ceux qui ont insisté pour présenter uniquement un ajustement pour l'Agglomération et non pas un budget. L'inscription d'un montant pour l'Agglomération au budget régional, sans pouvoir expliquer l'opportunité de chaque poste, soulèvera tout autant de critiques que l'absence de budget. A cause de la situation préoccupante de l'Agglomération et de documents très insatisfaisants, il est vraiment impossible de justifier pleinement ce poste dans le budget régional actuel.»

Pour le Ministre-Président on aurait pu travailler en feuilletons budgétaires, en douzièmes provisoires, jusqu'à y voir clair.

Est-ce du courage politique, de l'inconscience ou bien l'aveu qu'il n'y a pas unanimité de vues au sein de l'Exécutif, monsieur le Ministre?

Toujours est-il que vous laissez abuser notre Assemblée, en lui remettant un budget modifié 1989, alors que vous êtes

incapable de garantir la fiabilité des données sur lesquelles il se base.

C'est réellement faire peu de cas de notre Conseil.

Ce manque de fiabilité se traduit dans les chiffres divergents fournis par le Ministre des Finances, certains chiffres allant même jusqu'à varier d'heure en heure.

Ainsi, alors que le document budgétaire qu'il nous est demandé de voter fait état d'un déficit cumulé de l'ordre de 900 millions au 31 décembre 1989, le Ministre évaluait ce même déficit à 2,5 milliards dans son rapport devant la commission; pour remettre quelques heures plus tard, une nouvelle estimation qui concluait à un déficit de 3,3 milliards. Je n'invente rien, tout cela est dans le rapport.

Qu'en est-il réellement?

Sur la seule base des documents fournis par le Ministre; tenant compte d'un déficit avoué par lui de 3,3 milliards au 31 décembre 1990; tenant compte que fin 1988 l'Agglomération a accédé au Fonds 208 dit «Fonds d'aide au redressement financier des communes», pour un montant de 8,3 milliards; tenant compte que ce montant était justifié par un déficit cumulé au moins aussi élevé — plus élevé aux dires mêmes du Ministre qui reconnaît que certains intérêts de retard à l'égard de l'Etat et de l'ONSS ont même été oubliés, à concurrence de 700 millions; tenant compte de ce que l'Agglomération n'a reçu que 6,34 milliards et qu'aux dires des deux Ministres le solde ne lui sera pas versé. Grâce à la discussion budgétaire — vous voyez qu'elle est utile — nous avons appris que M. Moureaux et les partis de la majorité ont laissé filer 2 milliards pour l'Agglomération lors du vote de la loi de financement; tenant compte de moins-values chroniques en recettes; l'Agglomération a pris la mauvaise habitude de surestimer ses recettes. Ces moins-values qui étaient de 370 millions en 1988 seront au moins aussi importantes en 1989 et 1990 (700 millions environ).

Tenant compte de tous ces éléments, c'est à un déficit cumulé de plus de 6 milliards que l'on peut s'attendre fin 1990.

Je défie le Ministre de démontrer que j'ai tort!

Si l'on ajoute à ce déficit cumulé, le solde d'emprunts en cours pour investissement tel que mentionné par le Ministre — ce qui, faute d'un tableau récapitulatif des emprunts en cours, est la seule donnée dont nous disposions — on obtient une dette de l'Agglomération garantie par la Région de plus de 8,5 milliards à la fin de 1990.

Et encore, je ne me suis basé que sur les documents partiels que vous nous avez fournis. Lorsque l'on disposera du compte 1988 de l'Agglomération — tiens, où est-il? — on devra sans doute encore ajouter à ce montant nombre de recettes irrecouvrables ou de pseudo-créances sur la régie.

Ces 8,5 milliards, vous avez omis de les reprendre, monsieur le Ministre des Finances, dans le tableau récapitulatif des dettes régionales que vous nous avez présenté.

S'agit-il d'une omission volontaire? Je ne le crois pas monsieur le Ministre, je crois en votre honnêteté.

Non, je crois plutôt que c'est par ignorance! Ignorance de la situation réelle de l'Agglomération!

C'est pour cette raison, étant donné le caractère peu fiable des chiffres fournis, que j'ai demandé le report de l'examen du budget modifié 1989.

Je n'ai pas été suivi en commission; j'espère que j'aurai pu convaincre un grand nombre d'entre vous du danger qu'il y a à voter un budget dont on sait qu'il est établi sur des bases fausses.

Après avoir vu à quel point la situation de l'Agglomération est préoccupante, voyons dans quelle mesure la situation de la Région est peu enviable.

Nous savons déjà que l'Agglomération contribuera à concurrence d'au moins 8,5 milliards à la dette de la Région à la fin 1990.

Etant donné le caractère structurel du déficit de l'Agglomération, il n'est pas déraisonnable de penser — c'est même très optimiste — que, emprunt d'investissement compris, le montant de la dette régionale directement imputable à l'Agglomération grimpera à 15 milliards à la fin du siècle.

J'en viens au budget 1990 de la Région proprement dite. Quoi de plus facile que de partir de votre exposé, monsieur le Ministre des Finances.

Je vous cite:

«Lors de l'élaboration du budget 1990, on a pu se rendre compte que les besoins sont très étendus. La garantie d'un transport public efficace, l'extension du secteur des logements sociaux, la promotion de la rénovation urbaine, l'aide financière aux pouvoirs locaux, l'assainissement et la mise à disposition de sites industriels désaffectés, l'épuration indispensable des eaux usées, le traitement des immondices, sont tous de vraies options de politique générale que nul ne remet en cause mais pour lesquels les moyens régionaux sont insuffisants pour mener à bien ces programmes dans les délais les plus brefs.»

Qu'en est-il des bonnes intentions manifestées par le Ministre-Président lors de son exposé de politique générale, le 18 octobre dernier?

Je continue:

«Néanmoins, je suis convaincu que la réalisation par l'Exécutif de toutes les options de politique générale ne pourra être menée à bien avec les moyens tels que prévus par la loi de financement.»

Tiens donc, vous le découvrez maintenant, que la loi de financement est insuffisante!

Mais continuons à vous lire:

«L'Etat a parfois transféré certaines compétences avec leurs problèmes de financement structurel sans aucune adaptation des moyens. Ceci vaut, entre autres, pour les programmes d'investissement qui, au moment du transfert, se situaient dans un creux historique.»

Ou encore:

«A l'occasion de l'élaboration du budget, il est tout de suite apparu clairement que certaines parties des moyens financiers transférés étaient insuffisants pour couvrir l'accroissement de certains types de dépenses particulières, comme par exemple, les subsides pour la Société intercommunale des transports urbains, les subsides en faveur des administrations communales, les charges du passé; l'adaptation des organes régionaux à la nouvelle situation institutionnelle et pour lesquels les moyens font défaut: mise en place du Conseil régional, accroissement du nombre de Ministres et secrétaires d'Etat avec, en corollaire, leur cabinet,» — C'est vous qui le dites! — «les investissements en matière de travaux publics et de communications.»

Et pour finir:

«A la Région, il est non seulement demandé de supporter une partie des charges des compétences transférées, mais elle est tenue, en outre, de rembourser des dettes contractées par elle dans le passé.»

Quelle tâche ingrate que la vôtre, monsieur le Ministre!

Dans un même exposé: «devoir remettre en cause la loi de financement que vous et vos pairs avez voté à la hussarde malgré tous nos avertissements et, par ailleurs, devoir, un mois à peine après la déclaration triomphaliste du Ministre-Président, ... nous ramener les pieds sur terre... aux dures réalités de l'existence»

Mais revenons à cette mécanique infernale du système de financement tel que vous l'avez si bien décrit en commission.

Ici aussi, monsieur le Ministre, je ne peux faire mieux que de vous citer:

«Durant la période transitoire, les Régions sont tenues de financer 14,3 p.c. de leurs dépenses courantes et 100 p.c. de leurs investissements. Le pouvoir central assurera ensuite le service financier de cette dette — remboursement du capital et des intérêts — mais à concurrence seulement de 85,7 p.c. pour les nouvelles compétences.

Ce mécanisme se traduit finalement par le fait que les Régions assument ... elles-mêmes une dette propre régionale.»

Dette régionale! Le terme est lâché!

En réalité, du fait même du mécanisme de la loi de financement, toutes les Régions sont condamnées à s'endetter dans les dix prochaines années.

A tel point que s'est dégagée la notion — bien belge — de «déficit naturel» — en flamand *natuurlijk tekort*, c'est encore plus expressif — pour désigner la différence entre les besoins des Régions et les moyens transférés par le national.

Certains prennent même la détestable habitude de qualifier de boni un déficit inférieur à ce déficit dit naturel!

Carpe, je te baptise lapin ... ou, pour être d'actualité, Bruxellois, je te baptise Wallon.

Non, soyons sérieux!

Alors que vous vous gargarisez de dégager un boni, vous nous avouez — d'accord, il a fallu du temps pour vous faire avouer — un déficit de près de 4 milliards.

Soit un déficit équivalent à 13 p.c. du montant des recettes espérées pour l'exercice 1990.

Même si la loi prévoit que ce déficit constitue le maximum que l'Etat acceptera de prendre à sa charge, reste que la même loi vous impose de le préfinancer.

Est-ce bien sage? Alors que se profilent déjà un effet «boule de neige» bruxellois et une dette régionale gigantesque.

Jugez-en! Faisons l'exercice ensemble.

Ainsi fin 1989, vous avouez, monsieur le Ministre, une dette régionale de quelque 41 milliards.

Pour établir le montant à la fin 1990, il faut encore y ajouter plus de 5 milliards de nouvelles autorisations d'emprunts telles que prévues aux articles 18, 26, 27, 28 et 29 du manteau de votre projet d'ordonnance budgétaire.

Ce n'est pas tout! Rappelez-vous les 8,5 milliards des dettes de l'Agglomération garanties par la Région — que nous avons recalculées il y a à peine cinq minutes.

Que dire aussi des 17,4 milliards de dettes de la STIB?

Vous n'en soufflez mot, monsieur le Ministre.

Or, si ces dettes sont, pour partie encore, garanties par l'Etat, la situation financière de la STIB la rend incapable d'assurer le remboursement de ces emprunts.

Vous le savez bien, monsieur le Ministre! Il faudra réemprunter pour permettre le remboursement de ces emprunts lorsqu'ils viendront à échéance.

Et ce jour là, le national ne jouera plus!

La garantie régionale sera exigée par les bailleurs de fonds. Alors ne soyons pas hypocrites! Ces 17,4 milliards font bel et bien partie de la dette régionale.

Ce n'est pas tout!

Il y a encore quelque 15 milliards de dettes relatives au logement social qui vont un jour ou l'autre être transférées à la SLRB, Société de logement régionale de Bruxelles, lors du démantèlement de la SNL.

Ainsi, même en tenant compte des remboursements que vous comptez réaliser l'année prochaine, la dette réelle de la Région bruxelloise sera de plus de 80 milliards à la fin 1990.

Et avec les mécanismes que vous mettez en place, je ne donne pas cinq ans pour que cette dette grimpe à 100 milliards, soit trois fois le montant des recettes espérées.

Le seul service financier de cette dette — les intérêts — représentera alors l'équivalent de près de 30 p.c. du budget régional.

Face à une telle situation que faites-vous?

Rien! Vous nous présentez un budget qui contient de nouvelles sources d'auto-alimentation de la dette — je pense notamment à votre politique «mégalo» et suicidaire en matière de construction de logement sociaux.

Par contre, en matière d'expansion économique, les crédits inscrits sont manifestement insuffisants pour faire face aux engagements qui sont déjà les vôtres aujourd'hui.

De deux choses l'une, monsieur le Ministre de l'Economie: ou bien vous devez à un moment donné — comme vous avez dû le faire cette année déjà — arrêter de payer les subsides, intérêts et autres primes en capital aux entreprises qui ont investi en Région bruxelloise, leur donnant en cela un bon argument pour déménager dans les deux autres Régions, qui n'attendent que cela; ou bien vous devrez revenir devant cette assemblée, nous proposer un feuilleton d'ajustement qui creusera encore plus le déficit.

Je rappelle que ce déficit est déjà budgété à 4 milliards. Si on y ajoute le déficit de 500 millions que vous prévoyez pour l'Agglomération en 1990, ce déficit sera d'au moins 4,5 milliards cette année.

Si tout va bien! S'il n'y a pas de dérapage!

Or tout prête à croire qu'il y en a! Déjà en 1989!

A une question parlementaire du sénateur de Wasseige, le Ministre des Finances — national celui-là — précisait, dans le bulletin des *Questions et Réponses*, du Sénat en date du 17 octobre dernier, que fin juillet 1989, le solde net à financer cumulé de la Région bruxelloise était de 5,253 milliards.

Avouez qu'il y a de quoi s'inquiéter de la situation réelle de nos finances régionales.

En tout cas elle ne me semble pas sous contrôle.

Au moment où les institutions financières se penchent sur les conséquences de la réforme institutionnelle qui responsabilise financièrement les Régions, vous apparaissez comme le mauvais élève, monsieur le Ministre.

Vos homologues wallons et, dans une moindre mesure, flamands, ont présenté des budgets plus prudents que le vôtre.

Je laisserai à mes collègues le soin de revenir plus en détail sur le budget des dépenses; j'épinglerai seulement quelques perles.

Plus de 500 millions pour les cabinets, soit plus que pour l'administration: une première assurément!

265 millions de frais d'études en tout genre: est-ce bien utile?

110 millions de recherche scientifique non économique, quatre fois plus qu'en 1989; pour quoi faire? Les deux secrétaires d'Etat concernés n'ont pas pu nous le dire en commission!

Fonds 208: plus de 800 millions à rembourser en 1990 et par d'article budgétaire. Un oubli assurément.

Pour en terminer, que dire également d'une SDRB écartelée? En commission du budget, ses Ministres de tutelle — ils sont deux — annoncent que sa mission va être recalibrée et plus particulièrement que sa mission «rénovation urbaine» va être réduite au profit de la Régie foncière à créer.

Deux jours plus tard, le président de la SDRB présente devant la presse un nouveau plan de rénovation urbaine.

Qui fait quoi? Qui dit quoi? Avec quels moyens?

Non, tout cela n'est pas sérieux...

Ne pas fournir à temps à notre assemblée tous les éléments nécessaires à l'examen des propositions budgétaires: ce n'est pas sérieux!

Saucissonner le budget, en occultant toute discussion approfondie sur les finances de l'Agglomération: ce n'est pas sérieux!

Un déficit de 4,5 milliards alors que la dette régionale est de l'ordre de 80 milliards: ce n'est pas sérieux!

Votre budget n'est pas sérieux.

Dans un récent article de presse, vous annonciez, monsieur le Ministre des Finances:

«... la Région a été prudente... pas d'endettement. La Région a intérêt à être sage.»

Pour ma part, je doute que le contribuable bruxellois, dont la sagesse est légendaire, et les institutions financières, connues pour leur prudence, vous suivent dans la spirale de l'endettement que vous laissez se former.

J'ai bien peur, monsieur le Ministre, que d'aucuns ne vous identifient au Roi Ubu armé de son croc à finances.

«Bruxelles, année zéro», disait votre prédécesseur. Quant à moi, c'est un zéro sur toute la ligne que je vous donne pour votre travail budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs de PRL.)*

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, collega's, ik loop het gevaar om in herhaling te vervallen wanneer ik zeg dat dit debat, net zoals de vorige, één van de belangrijkste is in de Raad. Inderdaad, de goedkeuring van de begrotingsordonnantie is niet van enig ernstig belang ontdaan.

In tegenstelling tot de vorige spreker onderstreep ik dat de Executieve zeer ernstig werk van deze begroting heeft gemaakt. Het strekt haar tot eer dat dit goed te keuren document een zeer duidelijke vertaling is van de beleidsverklaring, zoals deze door de Raad werd goedgekeurd.

Bij de eerste analyse van de begroting heb ik bijzonder uitgekeken naar de procentuele verdeling van de middelen over de diverse bevoegdheden. Hieruit kunnen een aantal belangwekkende besluiten worden getrokken. Bijna een derde van de beschikbare middelen worden besteed aan de gemeenten, namelijk 31,86 pct. Een vijfde van de budgettaire voorzieningen worden besteed aan de ruimtelijke ordening (in brede betekenis: stedelijke ordening, huisvesting, groene ruimten en openbare werken: 6,52 pct. + 7,76 pct. + 1,07 pct. + 4,81 pct. + 0,18 pct. = 20,34 pct.). De verkeersproblematiek of ruimer de verplaatsingsaangelegenheden omvatten een vierde van de middelen (24,55 pct.), de economie amper 5 pct. (5,55 pct.).

Moeten wij uit deze opdeling besluiten dat de invloed van de gemeenten nog steeds enorm groot is en dat vele regionale politici nog niet de onafhankelijkheid van het gemeentelijke niveau hebben verworven, wat nochtans een basisvoorwaarde uitmaakt om deze regionale dimensie volwaardig tot zijn recht te laten komen? Het is duidelijk dat de financiële toestand van de gemeenten hun belangrijk aandeel in de gewestbegroting heeft bepaald. Het lijkt mij echter onoverkomelijk dat de financiële *input* in de gemeenten, hoe dan ook, zal moeten worden gekoppeld aan bijzondere voorwaarden, en dit niet alleen op het vlak van de sanering van de financiën. Hij dient ook gericht op de inhoudelijke beleidsvoering. Ik denk hier in het bijzonder aan de openbare veiligheid, de verkeersproblematiek, een eenduidige economische strategie en een eigentijdse ruimtelijke ordening. De verdeling in negentien gebieden mag niet leiden tot versnippering van krachten en middelen.

Een vijfde van de middelen wordt besteed aan de ruimtelijke ordening. Dit is een uitermate goede zaak. De werkelijke politieke wil om de leefomgeving van de burger te verbeteren komt hier sterk tot uiting. Graag onderstreep ik de positieve rol die de gemeenten te vervullen hebben. Als terreinkenners bij uitstek moeten zij worden geraadpleegd om nieuwe renovatiezones te bepalen en te omschrijven. Ik verwijs naar de kazernes, onderwerp dat reeds werd aangehaald.

Ik vraag bijzonder de aandacht voor de sociale begeleiding van de inwoners bij renovatie. Alle goede bedoelingen ten spijt wordt renovatie door de burger al te dijkwijls ervaren als een ongevraagd indringen in zijn leefwereld. Informatie, inspraak en begeleiding mogen bij stadskernvernieuwing geen loze slogans zijn. Ten einde de renovatie-inspanningen niet te ontkrachten door onroerende speculatie, lijkt het mij uitermate belangrijk dat de Executieve, de administratie, de parastatalen en andere renovatie-actoren voldoende gewapend zijn. Hiertoe moet zo spoedig mogelijk werk worden gemaakt van de onteigeningsbevoegdheid voor renovatiedoeleinden, gekoppeld aan een bijzondere fiscale heffing op stedelijke kankers. Het opleggen van een fiscale heffing op gebouwen of gronden, die door een daartoe aangestelde inspectiedienst als «stedelijke kanker» werden beschreven, zal de speculatieve verkrotting tegengaan en zelfs ontmoedigen. De uitvoering van de fiscale heffing zal de schuldige eigenaar trouwens aanmoedigen zijn goed snel te renoveren (op eigen kosten) of zo spoedig mogelijk te verkopen

(om boetevermeerdering tegen te gaan). Deze voorstellen zijn positieve ideeën om het welslagen van de renovatie te verzekeren.

Het verkeerswezen neemt een vierde van de middelen voor zijn rekening. Ook hier kunnen wij instemmen met de strategie. Wij kijken uit naar het debat over het door de bevoegde Minister aangekondigde verplaatsingsplan. Ik kan mij inderdaad inbeelden dat het niet mogelijk is met één pennetrek (of één verplaatsingsplan) de verkeersproblematiek van onze stad op te lossen. Maar de huidige toestand neigt eerder naar een verkeerschaos. Met de meeste hoogdringendheid moeten maatregelen worden getroffen inzake de verkeersinfrastructuur en het openbaar vervoer om een halt toe te roepen aan de wurggreep waarin «Koning Auto» de stad houdt.

Blijft er tenslotte de Brusselse economie. Deze materie kreeg 1miljard 947,6 miljoen toegewezen, zijnde 5,55pct. van de begroting. De middelen zijn, hoewel het kleinste pakket, voor de betrokken Minister misschien niet genoeg, maar toch aanzienlijk. Ook hier zou ik willen pleiten voor een differentiatie in het te voeren beleid. De bijzondere aandacht voor de secundaire sector als belangrijke groeipool in het Brusselse economische bestel is een goede zaak. In dat licht zou ik trouwens de aandacht van de vergadering willen trekken op een nieuw probleem dat in Brussel is opgedoken. Vele vennootschappen zijn vragende partij voor het innemen van bedrijfsruimten in het Hoofdstedelijk Gewest, onder voorwendsel dat zij belangrijke actoren zijn in de secundaire sector. Het blijkt echter dikwijls maar al te snel dat zij er enkel op uit zijn bureauruimten in te palmen en uitsluitend tertiaire activiteiten te ontwikkelen. Ik nodig de Minister van Economie uit tot het opmaken van een eigentijdse definitie van «secundaire onderneming», wat moet toelaten dergelijke praktijken een halt toe te roepen.

Mag ik eveneens de aandacht vragen voor de problematiek van de industriële bestemmingen ten zuidwesten van Brussel. Het hoeft geen betoog dat men in Brussel af te rekenen krijgt met ernstige problemen inzake beschikbaarheid van gronden voor industriële activiteiten. De gemeente Anderlecht kent vier gebieden waar kortelings belangrijke beslissingen moeten worden genomen. Welke houding zal de Brusselse Ececutieve aannemen inzake het Erasmus Science Park, gelegen aan het gelijknamige hospitaal, waar zowel uitbreiding in de noordelijke als oostelijke richting in aanmerking kan worden genomen, en twee terreinen gelegen in het gebied nr. 4 aan het Rad?

Ik wil er nog graag op wijzen dat het economisch hoofdstuk van de beleidsverklaring aandacht besteedde aan de KMO, en dan specifiek aan het bedrijvencentrum en het centrum voor bedrijfsbeheer. Kan de Minister — hoewel deze vraag niet *espressis verbis* is gesteld bij de bespreking — verzekeren dat die krachtlijnen ook voor deze sector blijven bestaan?

Als lid van de CVP-fractie onderstreep ik de bijzondere rol van de Minister van Financiën tijdens de komende maanden. In de beleidsverklaring werd uitdrukkelijk gesteld dat hij de opdracht heeft om deze begroting bij de budgettaire controle binnen de normale proporties te houden. Wij hopen dat de Minister van Financiën erin zal slagen om de budgettaire controle met de meeste gestrengheid toe te passen.

Deze begroting is goed. Hij laat toe dat zich nieuwe impulsen en dynamiek op Brussels niveau ontwikkelen. Nochtans vraagt de CVP-fractie de aandacht voor twee belangrijke taken van het Brusselse Gewest, waarover het debat nog dient te worden gevoerd. Wij vormen niet alleen de Brusselse regio, maar bovendien zijn wij een hoofdstad met een internationale roeping. Dit hoofdstedelijk aspect is te weinig tot uiting gekomen. Ofschoon het verantwoord is dat de regionale dimensie in de begroting 1990 sterk werd uitgewerkt, dring ik er bij de Raad en de Executieve op aan om het hoofdstedelijk en internationaal aspect van de stad een grotere *input* te geven.

Wij zullen deze begroting goedkeuren en ik breek terzelfdertijd een lans voor een vernieuwd interregionaal overleg met Vlaanderen en Wallonië over het hoofdstedelijk en internationaal aspect zodat Vlamingen en Franstaligen erin slagen die dimensie van de stad in te vullen. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, mesdames, messieurs, certes, on dit souvent que comparaison n'est pas raison. Et pourtant, c'est en comparant les montants inscrits au budget 1990 à ceux qui étaient prévus en 1989 que je vais essayer d'analyser les orientations politiques profondes que traduisent les chiffres de votre budget. Evidemment, je ne vais pas faire cette comparaison article par article, ce serait fastidieux et peu significatif. Je me contenterai d'aborder les sections dans leur globalité. Par la suite, d'autres membres du groupe Ecolo -Agalev analyseront plus précisément certaines sections qui nous paraissent importantes. En fin de mon intervention, j'aborderai plus en détail les sections 38, 40 et 41 qui concernent les matières de la commission environnement dont je suis membre effectif.

Tout d'abord, je comparerai les montants globaux de ce budget. En dépenses courantes nous avions, en 1989, un total de 22 milliards 200 millions et nous atteignons, en 1990, la somme de 24 milliards 400 millions. C'est donc à une augmentation de 9,9 p.c. que nous assistons. Pour les dépenses de capital, je tiendrai compte de ce que l'on dépense réellement chaque année, c'est-à-dire les crédits non dissociés et les ordonnancements. Nous trouvons respectivement 7 818 millions en 1989 et 10 657 millions en 1990, soit une augmentation de 36,3 p.c., ce qui est respectable. Au total des deux postes, nous passons de 30 055 millions à 35 057 millions, soit une augmentation de 16,6 p.c. Retenons ce chiffre qui nous servira de base de comparaison.

Certes, ces montants dépendent de nos recettes, sur lesquelles nous avons peu de prise puisqu'elles sont largement fixées par la loi de financement et par le gouvernement national. André Drouart vous fera part des remarques de notre groupe concernant ce budget des Voies et Moyens. Toutefois, les montants dont nous disposerons dépendent aussi des emprunts que la Région que Bruxelles-Capitale va souscrire. Et là surgit une première et très importante controverse. Vous nous dites que vous empruntez moins que le maximum légal — ce fameux déficit prévu — et donc que notre budget est en boni. Cela me paraît une façon fort tendancieuse de présenter les choses qui ne serait vraie que si l'Etat remboursait 85,7 p.c. du montant maximal autorisé pour nos emprunts, et ce indépendamment du fait que nous empruntions peu ou beaucoup. Si cela était le cas, ce serait effectivement un beau cadeau pour la Région bruxelloise mais ce n'est pas ainsi que j'interprète la lecture de la loi de financement. J'y lis plutôt que la Région devra financer 14,3 p.c. du montant des annuités de ces emprunts et que donc, même en empruntant moins que le maximum prévu, nous nous engageons dans la voie d'un endettement, peut-être pas excessif mais très réel.

J'aimerais en tout cas que vous me confirmiez cette interprétation sur ce point fort important.

Si j'aborde maintenant les dépenses section par section, je m'arrêterai d'abord aux sections 02 à 16 qui concernent les *frais des cabinets*. J'obtiens en 1990 un total de 486 millions en dépenses courantes. En 1989, la situation était complexe.

Avant le 12 juillet, les cabinets ancienne formule avaient dépensé 161 millions et après cette date les nouveaux Ministres et secrétaires d'Etat avaient eu droit à 145 millions, soit un total de 306 millions. Si je fais le rapport j'en arrive à 59 p.c. d'augmentation, soit beaucoup plus que les 16 p.c. d'accroissement du budget total.

Selon ces calculs, ce poste semble donc être pour vous une priorité budgétaire. Je sais, vous allez me répondre que vous êtes «obligés» de demander de tels montants à cause de la faiblesse de l'administration et que vos cabinets doivent compenser des manques criants. Soit, nous avons déjà débattu de ce problème. Mais je souhaite alors mettre ce poste en comparaison avec la section 31 qui concerne justement le budget de l'administration. Un coup d'œil rapide montre qu'en dépenses courantes on passe de 620 millions à 1 milliard 128 millions. Cette comparaison doit tenir compte du fait que vous rapatriez dans l'administration des fonctionnaires qui viennent d'ailleurs, des travaux publics nationaux ou de l'Agglomération par exemple. Lors du débat en commission du budget, M. le Ministre Chabert nous a cependant affirmé qu'une somme de 100 millions était prévue pour l'engagement de nouveaux et «bons» fonctionnaires. Il y a donc, de deux manières différentes, un espoir réel de renforcement de notre administration régionale, aujourd'hui si faible selon vos dires. Face à cette perspective qui nous plaît beaucoup, je suis même parvenu à faire dire à M. Chabert que si, actuellement, il n'était pas possible de réduire le personnel et donc le budget des cabinets, demain, peut-être, après le renforcement de l'administration ... Bien sûr, ce ne fut pas là une promesse formelle mais quand même une prise de position que je ne manquerai pas de rappeler au Ministre lorsque nous étudierons les budgets des années prochaines.

Si, j'aborde maintenant la section 36 qui concerne les pouvoirs subordonnés,il faut bien constater qu'en dépenses courantes plus dépenses de capital, nous passons de 9 318 millions à 11 168 millions, une augmentation de presque 20 p.c. qui confirme largement cette section dans son titre de poste le plus important de notre budget. Nous savons bien sûr que, excepté le Fonds des communes qui représente à lui seul plus de 5 milliards, ces montants sont une conséquence du passé et servent principalement à rembourser des emprunts eux-mêmes conséquence de la manière absolument honteuse dont Bruxelles, et en particulier ses communes, ont été traitées par le gouvernement central cette décennie. Nous ne pouvons donc que soutenir la nécessité de maintenir les communes bruxelloises à flot en les aidant à rembourser les emprunts qu'elles ont dû souscrire. Nous voudrions être sûrs que dans les années à venir, les communes pourront à nouveau engager du personnel et investir afin que cesse la dangereuse dégradation du service public à laquelle nous avons été confrontés ces dernières années. Nous savons, et cela se verra dans d'autres postes budgétaires, que votre première priorité est de garder et peut-être même de ramener des habitants à Bruxelles. Je voudrais vous dire qu'un service public de qualité, et notamment au niveau communal, est une condition nécessaire, sinon suffisante, pour atteindre cet objectif. Aussi, je me permettrai de vous demander ici de tout faire pour que les communes soient rétribuées pour les services innombrables qu'elles rendent. Et quand je dis cela je pense en fait à l'Europe et aux autres institutions internationales privilégiées dont les employés vivent dans nos communes, utilisent les écoles, les institutions hospitalières, les équipements sportifs, les voiries, les équipements culturels ... Je m'arrête ici, la liste serait trop longue. Certains utilisent donc tous ces services et ne contribuent en rien à leur financement. Il faut, si nous voulons que Bruxelles survive, que les institutions qui emploient ces résidents non enregistrés, nous aident financièrement à assumer nos missions de service public. Ce sera, je crois, une des tâches prioritaires de l'Exécutif régional de faire comprendre à nos hôtes prestigieux que Bruxelles est une petite ville, de moins d'un million d'habitants, et qu'elle risque d'étouffer bientôt sous leur poids s'ils n'acceptent pas de nous aider, dans la mesure de leurs moyens, que nous savons bien plus considérables que les nôtres.

Enfin, je ne peux quitter cette section des pouvoirs subordonnés sans évoquer l'hypothèque de l'Agglomération, pour laquelle nous prévoyons un subside de 320 millions alors que ce chiffre ne repose sur rien, puisque nous sommes en pleine révision, aussi bien structurelle que budgétaire, selon vos propres affirmations. Cela nous paraît un peu léger et nous regrettons beaucoup le retard que vous avez pris à la rédaction, à la précision du déficit de l'Agglomération malgré le fait que vos cabinets soient bien plus étoffés que ceux des échevins de la défunte assemblée de l'Agglomération. Il y a là une zone d'ombre qui met très sérieusement en doute le pseudo-équilibre que vous affirmez avoir réalisé pour ce budget 1990.

Aménagement du territoire: voilà encore une section qui bouge beaucoup. Par rapport à 1989, elle se retrouve, «splitsée» dans plusieurs autres sections, commes les «Espaces verts», la «Rénovation des sites industriels» et les «Monuments et sites». Cela n'empêche pas la section de totaliser, dépenses courantes et de capital, 2 284 millions, soit 20 p.c. en plus qu'en 1989, malgré les départs d'articles vers d'autres sections. On peut d'ailleurs regretter que ces départs soient justifiés plus par la répartition des compétences entre les différents Ministres que par des raisons de bonne gestion ou de clarté budgétaire. Mais il faut reconnaître que cette section est l'objet d'une attention particulière de la part de l'Exécutif et que les montants traduisent une volonté d'agir. Pour ma part, je n'analyserai pas en détail comment l'on peut juger de la répartition de vos efforts, je laisserai ce soin à d'autres membres de mon groupe.

Dans une comparaison globale, d'année à année, je ne pourrai séparer l'Expansion économique et la Recherche scientifique car il y a des liens très étroits et quasi inextricables entre ces deux sections. Ainsi, c'est en Expansion économique que l'on retrouve les subsides pour l'IRSIA, organisme qui s'occupe en fait de recherches à finalité industrielle ou agricole. Au total de ces deux postes, on passe de 1 687 millions à 2 057 millions. C'est donc une belle augmentation de près de 22 p.c. à laquelle nous assistons.

Quant à l'Expansion économique, le Ministre lui-même dit que la conjoncture est très favorable pour ce qui est de l'arrivée des investissements à Bruxelles. Nous insistons donc pour que la sélectivité des aides soit très grande et que les critères que vous nous avez avancés soient scrupuleusement respectés. En plus de ceux que vous nous avez proposés — je vous les rappelle, occupation intensive de l'espace, nombre d'emplois tant qualifiés que non-qualifiés, impact écologique — les écologistes aimeraient que vous ajoutiez l'adéquation aux demandes spécifiques à la Région bruxelloise. Ainsi donc, avant de songer à toujours exporter, à produire pour produire, il faudrait aussi tenir compte des besoins non-satisfaits dans notre Région. Nous espérons donc que vous utiliserez vos moyens importants avec un maximum de pertinence. Cela fait longtemps que les socialistes nous parlent de sélectivité des aides aux entreprises. Nous n'avons jamais vu grand chose venir et nous espérons que la mise en place de la Région de Bruxelles-Capitale sera enfin l'occasion d'appliquer concrètement des critères sur lesquels nous sommes en gros, en accord avec vous.

La Recherche scientifique, elle aussi, dispose de moyens largement accrus. Il est souvent fort difficile de distinguer ce qui concernait en 1990 les compétences respectives des nou-

veaux Ministres, ce qui est recherche scientifique économique et non économique, recherche strictement régionale ou participation à des programmes de recherche internationaux, recherche à finalité énergétique qui dépendent toutes de Ministres différents. Je me fierai donc aux chiffres du Ministre que vous nous avez délégué et qui, en commission du budget, nous a dit que les crédits étaient passés de 350 millions en 1989 à 564 millions en 1990, en plus du solde de 90 millions qui lui restait de 1989. Face à cette augmentation de plus de 60 p.c., je demanderai donc à l'Exécutif d'être extrêmement sélectif, là aussi. Vous ne vous étonnerez pas que les écologistes insistent lourdement pour que vous consacriez la plus grosse partie de ces sommes à des recherches qui ont la protection de l'environnement pour finalité. Nous savons tous que nous sommes confrontés à des menaces environnementales extrêmement graves qui vont du niveau local à la dimension planétaire. La recherche scientifique, qui a été à l'origine de bon nombre de ces menaces, doit maintenant œuvrer à la restauration de notre milieu. Recherche de technologies propres, mise au point de processus de production moins polluants, méthodes de traitement des déchets ménagers ou des toxiques industriels. La liste est trop longue pour que je la complète ici, mais vous comprendrez qu'une demande pressante du groupe Ecolo est que de telles recherches soient soutenues par les crédits importants que prévoit le budget de la Région bruxelloise.

L'emploi est encore un poste qui augmente, de 1 750 à 2 034 millions, soit une hausse d'environ 19 p.c. Et malgré cette hausse, l'Exécutif ne semble pas vouloir accorder de dérogation générale en matière de contribution due par les employeurs des TCT, ces fameux 5 p.c. qui mettent en danger tant d'associations aux faibles moyens. Des dérogations seront, paraît-il, accordées au cas par cas. On peut se demander selon quels critères et à concurrence de quels montants. Le nombre de personnes soutenues dans le cadre du Fonds budgétaire interdépartemental, le FBI, serait, paraît-il, lui aussi réduit, passant de 350 à 250. Je laisserai à ma collègue Evelyne Huytebroeck le soin de développer plus en détail ce point, mais je tiens cependant à dire que les moyens dont vous disposez pour l'emploi devraient être utilisés non seulement dans la perspective fort louable de réduire le chômage, mais aussi pour permettre de soutenir des activités situées en dehors du secteur marchand dont la seule finalité est la rentabilité financière. Vous devriez, grâce aux moyens budgétaires de ce poste emploi, soutenir au maximum le secteur non marchand, à rentabilité exclusivement sociale, secteur qui accomplit des tâches hautement utiles à notre société et que lui seul peut remplir, grâce à sa souplesse d'intervention.

Le poste consacré au logement bondit, lui, de 2 milliards 91 millions à 2 milliards 719 millions, c'est-à-dire une hausse de plus de 30 p.c. En tenant compte de reports qui n'apparaissent pas dans le budget, vous nous avez même annoncé en commission une augmentation de 57,8 p.c., passant de 4,3 milliards à 6,8 milliards. Ces sommes importantes consacrées en plus au logement cette année traduisent manifestement une de vos priorités majeures, je dirais même la priorité n° 1 de votre budget, priorité que l'on peut d'ailleurs deviner également en filigrane d'autres postes budgétaires. La manière dont vous allez répartir et concrétiser cet effort est évidemment très importante et je laisserai à Thierry De Bie le soin de faire l'analyse de vos chiffres.

Si, tout comme le Ministre dans son exposé en commission du budget, je regroupe les sections Communications et Travaux publics, je constate une quasi-stabilité, avec une diminution de 2 p.c. à peine du budget. Ces deux postes, avec un total d'un peu plus de 10 milliards sont extrêmement lourds. Et si l'on y regarde d'un peu plus près, on constate que les deux tiers de ce montant sont consacrés à la couverture du déficit et des emprunts de la STIB. Nous tirons là, comme un boulet, le poids épouvantable de la construction du métro. En fait, ce poids, qui empêche bien des initiatives nouvelles, nous le retrouvons non seulement dans l'apurement des dettes du passé, mais encore aujourd'hui, la majorité des investissements que vous décidez suivent en droite ligne la même logique des investissements lourds en sous-sol. Je n'entrerai pas dans les détails, laissant ce soin à Marie Nagy, mais vous devez déjà savoir que le groupe Ecolo est fort déçu car les accents nouveaux que nous avons entendus depuis quelques mois, concernant les modes de déplacements à Bruxelles, ne se trouvent pas du tout confirmés par les chiffres du budget et il nous tarde de voir la traduction de la priorité prétendument accordée aux transports publics en surface, aux piétons, aux cyclistes et autres circulations douces.

Je ne m'attarderai pas sur les sections «Informatique» et «Politique extérieure», qui marquent la continuité sans guère de changement. Les sections «Rénovation des sites industriels» et «Monuments et sites» nouvellement créées, ne sont elles aussi que le transfert d'articles précédemment comptabilisés dans d'autres sections comme Aménagement du territoire, et qu'on a aujourd'hui séparés parce que ces compétences sont attribuées à d'autres Ministres. Cela ne rend pas toujours la lecture du budget plus claire.

Pour les trois sections 38, 40 et 41 qui concernent la commission Environnement dont je suis membre effectif, je ferai un analyse un peu plus détaillée. Mais auparavant je voudrais souligner en m'en félicitant le fait que les notes explicatives fournies pour ces trois sections, en annexe du rapport et à la suite de nos questions en commission du Budget, sont fort complètes; elles constituent une approche de budget administratif et c'est un outil de travail fort utile que nous vous suggérons de joindre dès l'année prochaine en programme justificatif de toutes les sections dans le budget initial.

J'aborderai tout d'abord la politique de l'eau. En dépenses courantes, nous constatons par exemple que le montant destiné au système de télémesure pour la détection pollution stagne à 5 millions, ce qui ne rendra absolument pas possible un contrôle efficace des pollutions qui menacent les égouts bruxellois. Au total, les dépenses courantes régressent de 101 à 89 millions, une première baisse de 12 p.c. constatée pour le budget 1990 par rapport à celui de 1989.

Pour ce qui est des dépenses en capital, nous constatons que 500 millions seront enfin consacrés à la construction de la station d'épuration Sud. C'est incontestablement une bonne nouvelle mais notre joie est tempérée par les chiffres que vous nous confirmez: le coût total de la station Sud est estimé à 3 milliards 800 millions et la station Nord à plus de 12 milliards. Il faudrait donc environ 32 ans pour que les eaux bruxelloises soient entièrement épurées. C'est évidemment là un délai beaucoup trop long que les écologistes ne peuvent accepter. Quand on connaît l'impatience des régions situées en aval, l'état désastreux de la mer du Nord et les traités internationaux dont la Région de Bruxelles-Capitale est actuellement comptable — et qui exigent une réduction de 50 p.c. des nutriments avant mars 1990 —, on se rend compte que nous sommes loin, très loin, de satisfaire à nos obligations. Nous continuons donc à vous demander, et même à exiger, que vous nous précisiez rapidement la formule financière — concession d'exploitation, société mixte ou autre — qui vous permettra d'accélérer une évolution beaucoup trop lente dans le domaine de l'épuration des eaux usées. Sinon, je crains bien que ce ne soit pas seulement avec Greenpeace que vous aurez des ennuis à l'avenir.

J'aborderai maintenant la section 38, celle intitulée Hygiène — Santé publique et qui concerne en fait l'environnement au sens large. Les dépenses courantes, ici aussi, régressent, passant de 382 à 364 millions. En particulier, nous constatons que les crédits alloués à l'IBGE sont en diminution par rapport à ce que les services de cet institut estimaient nécessaires. Cette restriction de dernière minute, lisible dans les ratures du premier document distribué, et la surprise du secrétaire d'Etat à la découverte des chiffres qui avaient été distribués aux membres de la commission, montrent bien la précipitation dans l'élaboration de ce budget et aussi le choix de restreindre les crédits destinés aux postes environnement. Nous constatons que vous allez consentir des efforts financiers, surtout dans les investissements en capital, pour améliorer le fonctionnement de l'usine d'incinération. C'est évidemment absolument nécessaire mais ce sera loin d'être suffisant pour rendre propre cette filière de destruction des déchets. Il faudrait d'urgence rechercher et mettre au point d'autres méthodes mais nous constatons que vous n'avez que 15 millions à consacrer à cette tâche, ce qui est notoirement insuffisant.

Les espaces verts eux aussi voient leur budget sévèrement réduit. Ici, pour pouvoir comparer, il faut tenir compte des budgets qui en 1989 leur étaient destinés dans la section Aménagement du territoire et qui ont disparu en 1990. Au *total, c'est une baisse de presque 20 p.c. à laquelle nous assistons.* Vous nous expliquez, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous comptez mettre l'accent sur la gestion et l'entretien des espaces verts. Les principes que vous avancez nous paraissent bons. L'aide à la prise en charge par des associations préoccupées de nature nous paraît une très bonne chose et nous vous félicitons de cette initiative. Il est donc d'autant plus dommage que vous deviez reconnaître que vous ne disposerez guère de moyens pour acquérir des zones naturelles qui seraient menacées. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il existe une espèce de compétition entre la fonction habitat et la fonction espace vert pour les derniers terrains libres en région bruxelloise. Manifestement, au sein de l'Exécutif bruxellois, c'est la première tendance qui l'a emporté en 1990 et la réduction de votre budget acquisition d'espaces verts en est la preuve flagrante. Le groupe Ecolo tient à souligner son opposition à une telle option et il répète qu'il existe bien d'autres manières de densifier l'habitat à Bruxelles que d'investir les dernières zones à valeur biologique élevée. Certes, il faut des habitations pour loger les Bruxellois, mais il faut surtout que des gens aient envie de vivre à Bruxelles. Et si l'on y détruit les derniers havres de paix, de calme et de nature, il y a gros à parier que vos habitations, aussi nombreuses soient-elles, resteront vides.

Ainsi donc, dans la plupart des postes de ce budget, j'ai pu mesurer des hausses importantes de crédits. Ce n'est que dans les chapitres concernant l'environnement que l'on découvre une stagnation et parfois même des baisses. Nous nous doutions, dans le groupe Ecolo, que vous ne vous engageriez pas dans la voie de l'écodéveloppement que nous sommes toujours les seuls à prôner. Mais nous espérions quand même, croyant en cela vos programmes et vos affirmations lors des déclarations politiques, que vous vous donneriez les moyens de limiter les dégâts causés par notre mode de développement industrialiste et surconsommateur. Malheureusement, nous devons déchanter.

Vous savez sans doute que le mouvement Ecolo a réalisé tout récemment un «plan d'urgence pour la restauration du patrimoine et la protection des écosystèmes et de la santé». Ce plan scientifique qui fait un état des lieux pour les Régions wallonne et bruxelloise, a déterminé les mesures à prendre pour que s'arrête l'effet «boule de neige» de la dette écologique que nous sommes en train d'accumuler sur la tête de nos enfants. En dix ans, nous devrions investir en Région wallonne et bruxelloise 220 milliards pour stopper la dégradation. Puisque ce sont les Régions qui ont l'Environnement en charge dans la nouvelle répartition institutionnelle, ce sont elles qui devraient supporter la plus grosse part des investissements nécessaires. Nous avons essayé de voir si un tel effort était possible dans le budget 1990 de la Région de Bruxelles-Capitale. Et effectivement, en consacrant la plus grosse partie des sommes destinées à l'expansion économique et à la recherche scientifique à des actions à finalité écologique, en étalant des investissements lourds, sans doute pas inutiles mais non prioritaires selon nous, dans les sections Travaux publics et Communications, nous sommes arrivés à ajouter 3 milliards 505 millions aux 2 milliards 179 millions que vous consacrez à la protection du milieu. Ce sont ainsi 5 milliards 684 millions que nous aurions, quant à nous, consacrés à la défense de notre cadre de vie, local aussi bien que général. La plus grosse partie de ces montants aurait dû être consacrée aux stations d'épuration et installations annexes, à la création de filières de recyclage et de récupération des déchets ménagers, à l'établissement de systèmes de contrôle efficients pour les différents types de pollution, des eaux, de l'air, du bruit. Mais je ne vais pas continuer, vous connaissez aussi bien que nous ce qu'il conviendrait de faire. Seulement, vous ne vous êtes toujours pas décidés à en faire une de vos priorités politiques et donc l'une de vos priorités budgétaires. Et, pourtant, vous ne pourrez pas échapper à ces dépenses. Un jour, contraints par la dégradation croissante de l'environnement, vous serez obligés de faire ces dépenses. Elles seront alors beaucoup plus élevées qu'aujourd'hui. C'est parce que vous n'avez pas pris conscience de cela, parce que vous laissez toujours croître la dette écologique que nous ne pourrons approuver votre budget des dépenses, et cela même s'il présente par ailleurs certains points dont nous ne contestons pas l'intérêt. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat.

M. Hotyat. — Monsieur le Président, monsieur le Ministre-Président, messieurs les Ministres et secrétaires d'Etat, chers collègues, l'examen du budget régional pour l'année 1990 suscite la satisfaction du groupe socialiste.

Le premier motif de celle-ci est de voir notre assemblée discuter et approuver pour la première fois ces ordonnances essentielles au bon fonctionnement de notre Région. Pendant de longues années, alors que le Conseil flamand et le Conseil wallon adoptaient en pleine autonomie leur budget régional, le budget de notre Région était discuté et adopté par les Chambres nationales. C'était pour nous l'expression même de la dépendance de notre Région.

Pour les parlementaires d'autres Régions, malgré l'intérêt que certains d'entre eux pouvaient porter à la Région bruxelloise, il ne s'agissait que du budget d'un ministère parmi d'autres. Le temps accordé à son examen et à sa discussion, aussi bien en Commission qu'en séance plénière, était beaucoup plus bref que celui qui a été et va y être consacré par notre assemblée. Les parlementaires, membres du Conseil régional, s'en souviendront.

Par contre, la Commission des Finances et du Budget a consacré à l'examen de notre budget deux journées complètes, matin, après-midi et soir, ainsi qu'une après-midi et nos débats en séance publique se dérouleront vraisemblablement pendant deux jours.

Les conseillers ont participé en grand nombre aux travaux de la Commission puisque, à la quasi-totalité des membres effectifs et suppléants, sont encore venues s'ajouter 23 person-

nes. Au total, 52 conseillers ont participé aux travaux de la Commission.

Tout cela démontre le caractère très positif de la réforme fondamentale intervenue en janvier 1989 pour notre Région.

J'en viens au deuxième motif de satisfaction. Le premier budget soumis à notre discussion sera approuvé avant le début de son exercice. La volonté de l'Exécutif de saisir le Conseil en temps voulu des documents indispensables et l'effort accompli pour y arriver sont méritoires. En effet, installé en période de vacances, l'Exécutif n'a disposé que de trois mois pour préparer et élaborer ce document, en même temps que ses membres préparaient et nous soumettaient, dans les quatre assemblées de notre Région, leurs programmes d'action.

Même si les conditions de ce premier examen par le Conseil ont été imparfaites, comme l'a d'ailleurs reconnu le Ministre du Budget, l'objectif d'approuver le budget 1990 avant la fin de l'année était essentiel et justifiait que, pour cette fois, l'on passe outre. Il est en effet de l'intérêt de la Région que les membres de l'Exécutif disposent au plus tôt des crédits leur permettant de développer les actions prévues dans leur déclaration. De plus, nous considérons que le contrôle de l'assemblée s'exerce d'autant mieux lorsqu'elle dispose du budget et connaît les explications qui le sous-tendent.

Tout cela est l'expression d'une volonté de bonne gestion et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le troisième motif de satisfaction porte sur le fait que le budget est conforme au programme de l'Exécutif. Nous y trouvons les moyens de la réalisation des objectifs essentiels qui ont été décidés. C'est évidemment un point fondamental pour les partis de la majorité et en particulier pour le nôtre, très attentif à la réalisation optimale de ce programme.

Je voudrais maintenant souligner les points du budget qui me paraissent les plus essentiels à cet égard. Lors de la discussion de la déclaration de l'Exécutif en octobre dernier, j'avais analysé celle-ci à divers points de vue: Bruxelles, ville où l'on habite; Bruxelles, ville où l'on vit; Bruxelles, ville où l'on travaille; Bruxelles, ville où l'on peut se déplacer et Bruxelles, ville pour tous. Je me pencherai sur les quatre premières options. Mme Jacobs, deuxième orateur mandaté par notre groupe, évoquera plus particulièrement la dernière.

Bruxelles, ville où l'on habite.

La politique du logement reçoit un accroissement substantiel de moyens. En particulier dans le domaine du logement social, nous avons noté que des projets nouveaux — pour un montant de 3 milliards de francs — à répartir entre rénovation, aménagement des casernes et constructions nouvelles, pourront être mis en œuvre en 1990, qu'un système d'allocations de solidarité sera instauré au bénéfice des sociétés pratiquant effectivement une politique sociale et qu'un premier crédit pour l'accompagnement social est prévu.

Dans le cadre du débat de la déclaration de l'Exécutif, nous avons indiqué l'importance que nous accordions à la politique en faveur du logement moyen. Nous avons relevé les éléments budgétaires positifs à cet égard ainsi que la déclaration du secrétaire d'Etat compétent, rappelant que les communes ont pour tâche d'augmenter l'offre mais qu'elles ne peuvent perdre la maîtrise du sol, ni mener une politique à court terme, ni céder à la spéculation immobilière, et indiquant également que des contacts avaient été pris avec des investisseurs institutionnels en vue d'un financement alternatif.

A la politique du logement proprement dite, vient s'ajouter l'effort en matière de rénovation, tant publique que privée, et la concrétisation de la déclaration de l'Exécutif en ce qui concerne la Régie foncière régionale, par l'inscription des premiers moyens financiers *ad hoc*. En effet, comme l'a rappelé le Ministre-Président, la Régie aura à contrer les effets négatifs de la spéculation immobilière et agir sur la rénovation du tissu urbain, là où le secteur privé n'investit pas. La réorientation affirmée des primes à la rénovation sur les zones de rénovation déterminées par la Région devrait accélérer l'évolution positive de ces zones.

En octobre, lors du débat sur la déclaration de l'Exécutif, j'indiquais que la maîtrise de la politique du logement par les moyens régionaux ne pourrait être que progressive mais que la crise immobilière étant actuelle, il fallait agir immédiatement sur la hausse sauvage des loyers. Seul le pouvoir national était compétent pour cette mesure d'urgence. Aussi, le parti socialiste a-t-il réclamé, dès l'été, une telle mesure. Le gouvernement a répondu à notre attente en déposant un projet de loi qui a franchi, hier, le cap de l'examen par la Commission de la Justice du Sénat et dont nous espérons vivement qu'il sera voté par les deux Chambres avant la fin de l'année.

La spéculation brutale sur les loyers intervient au moment de la fin d'un bail, venant à échéance ou se terminant par l'effet du congé donné au preneur, car la loi Gol n'avait prévu aucune disposition modératrice. Le projet de loi visant à la protection du logement familial prévoit que les baux prenant fin avant le 1er janvier 1991 seront automatiquement prorogés d'un an. Cette période transitoire permettra d'élaborer un projet de loi réglant définitivement la protection du locataire.

Nous nous réjouissons de l'évolution qui s'est produite depuis octobre car son aboutissement doit permettre à l'Exécutif de développer sa politique du logement dans un contexte stabilisé.

Bruxelles, ville où l'on vit.

La volonté de protection des monuments et des sites se traduit, par rapport à 1989, par un doublement affecté aux subventions. Un effort de sensibilisation est prévu. Il importe, en effet, devant l'ampleur de la tâche, d'inciter le secteur privé à la participation. Des exemples très positifs attestent de cette possibilité de contribution.

A cet égard, je souhaiterais savoir si le Ministre compétent a l'intention de continuer la publication des «Livres blancs» telle qu'elle avait été initiée par la Commission française de la Culture. Incontestablement, ces «Livres blancs» ont eu un grand succès et un impact important.

Par ailleurs, puisque ce secteur a été régionalisé, la question des organismes précédemment subventionnés dans ce domaine par les Communautés se pose. En particulier, j'aimerais recevoir, de la part du Ministre, l'assurance que les Archives d'architecture moderne recevront, de la Région, une subvention au moins égale à celle octroyée sous le régime précédent.

En matière d'environnement, les propositions budgétaires correspondent également aux intentions exprimées. Cela se traduit notamment par l'augmentation importante des crédits consacrés aux investissements. Je pense plus particulièrement à la construction de la station d'épuration Sud de Bruxelles.

Devant l'ampleur des moyens financiers nécessaires, nous insistons pour que l'étude de l'application du principe «pollueur-payeur» aboutisse rapidement.

Nous avons également constaté que le secrétaire d'Etat concerné avait tracé un programme d'actions prioritaires pour l'Institut bruxellois pour la gestion de l'Environnement qui, maintenant, doit faire ses preuves.

Bruxelles, ville où l'on travaille.

Sur le plan de l'emploi, les moyens budgétaires nécessaires sont prévus pour le lancement des initiatives nouvelles annoncées dans la déclaration de l'Exécutif en matière d'insertion socio-professionnelle.

Le budget pour l'économie et la recherche scientifique à finalité économique correspond également aux objectifs fixés.

Bruxelles, ville où l'on peut se déplacer.

Dans ce domaine aussi, les choix budgétaires sont conformes à la déclaration de l'Exécutif, consacrant la priorité donnée aux transports en commun et, plus particulièrement, à l'augmentation de l'offre et de la qualité. L'effort de modernisation consenti dans cette perspective est important.

La poursuite des projets de métro en cours est également programmée.

A nos yeux, un point important pour la bonne articulation de la STIB avec la Région, est la restructuration du conseil d'administration de cette société. Nous avons été heureux d'apprendre qu'un projet d'ordonnance serait déposé à ce sujet en 1990 et qu'il assurerait la représentation des forces politiques de notre Région au sein de ce conseil.

En ce qui concerne les travaux publics, la cicatrisation des derniers grands travaux est bien entamée et, comme il a déjà été dit, le temps des micro-investissements est arrivé.

Le problème de la signalisation routière a été abordé en commission. Je souhaite me joindre à ceux qui ont souligné la nécessité de repenser la signalisation héritée du gouvernement national et conçue pour favoriser le trafic de transit vers d'autres grandes villes. Il faut y incorporer une signalisation d'intérêt régional et local; à cet égard, des communes ont déjà fourni un effort. Cependant, un effort de cohérence est indispensable. La Région doit jouer un rôle coordonnateur, en y incluant l'aspect esthétique.

Mes chers collègues, dans mon intervention lors de la discussion de la déclaration de l'Exécutif, j'avais également souligné toute l'importance que notre groupe accorde aux méthodes de travail de l'Exécutif.

Pour nous, le souci de planification est important. Aussi, avons-nous relevé avec satisfaction les inscriptions budgétaires nécessaires à la préparation du plan de développement régional, du plan régional de déplacement et de la révision de la loi organique de l'aménagement du territoire.

Je saisis l'occasion de ce débat pour dire à l'Exécutif que le groupe socialiste a apprécié sa vive réaction à l'égard du gouvernement national au sujet de l'expropriation de la caserne Albert aux fins de réaliser un immeuble de bureaux destiné au ministère des Affaires étrangères, alors que le souhait général et le nôtre en particulier est de voir ce lieu affecté au logement.

La connaissance de la ville est aussi un élément de base d'une action valable. Ici aussi les moyens nécessaires à la réalisation des projets annoncés — cadastre foncier, cadastre des bureaux, observatoire du logement, etc. — sont prévus.

Une aide financière sera consacrée à l'amélioration annoncée en matière d'information des habitants dans divers domaines.

La volonté d'une meilleure organisation des fonctions des différents organes régionaux se manifeste déjà dans les déclarations des Ministres et secrétaires d'Etat, sans attendre la conclusion de l'étude en cours. C'est ainsi que le Ministre-Président a redéfini le rôle de la SDRB en matière de rénovation urbaine. Le secrétaire d'Etat adjoint au Ministre de l'Environnement a indiqué son intention de fusionner les trois administrations qui s'occupent de la gestion des espaces verts. Le Ministre de la Fonction publique a manifesté la volonté de coordonner l'action des trois outils informatiques dont dispose maintenant la Région et envisage de fusionner le service informatique de l'Agglomération avec une des deux autres entités. Le Ministre des Travaux publics et des Communications se préoccupe du meilleur usage du personnel du service spécial d'étude de la promotion du transport urbain.

J'en viens à un dernier sujet de satisfaction: le respect des objectifs du programme de l'Exécutif se fait dans le cadre de la rigueur budgétaire voulue dans cette même déclaration. La Région emprunte moins que ce que l'Etat couvrira dans le cadre de la loi spéciale de financement.

De plus, cette volonté de rigueur s'est traduite, pour près de 5 milliards, par le remboursement de l'emprunt dit Demuyter et par la réduction de la dette du logement social. La rebudgétarisation du Fonds de logement a été entamée.

L'Exécutif a aussi poursuivi et amplifié les efforts en vue de restaurer les équilibres des finances communales, en matière de remboursement d'emprunts et de prise en charge de leurs intérêts.

Tout cela est très positif. Toutefois, cette année a vu le *statu quo* en ce qui concerne le Fonds des communes. Je souhaiterais savoir si cette non-indexation est un choix budgétaire strictement limité à cet exercice ou si cela préjuge d'une attitude pour les années suivantes.

En conclusion, il nous paraît que le budget régional présenté pour 1990 répond à la déclaration que le groupe socialiste a approuvée. En conséquence, il soutiendra ce budget. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, messieurs les membres de l'Exécutif, le système de financement de notre Région doit nous pousser à la prudence. N'oublions pas, comme je l'ai déjà souligné lors de la déclaration de l'Exécutif, qu'il est absolument indispensable que la Région bruxelloise soit financièrement saine; c'est une condition *sine qua non* pour garantir son autonomie.

Dans cet esprit, il est nécessaire de concevoir un plan pluriannuel de la gestion de nos finances publiques régionales. Ceci signifie aussi que les finances régionales doivent être claires. J'y reviendrai.

Le budget qui nous est soumis présente un solde net à financer de 5 514,6 millions de francs. Les questions qui se posent sont les suivantes: le solde net à financer représente-t-il un déficit d'exercice? Le solde net à financer entraîne-t-il une augmentation de la dette régionale? Le solde net à financer est-il acceptable?

Si un solde net à financer représente normalement un déficit d'excercice, nous sommes ici dans une situation particulière. Effectivement, durant dix ans, soit la période provisoire de financement de la Région, l'Etat central prend à sa charge les annuités des emprunts contractés par la Région à concurrence de 85,7 p.c. des 14,3 p.c. des dépenses prises en charge par la Région. Cela signifie que le financement différé remboursé par le pouvoir central en neuf ou dix annuités doit s'élever à 5 518,6 millions. Nous pouvons donc constater que le solde net à financer est inférieur au financement de l'Etat. Il n'y a donc pas de déficit pour l'exercice budgétaire 1990.

La deuxième question consiste à savoir si la Région va créer une dette propre susceptible d'entraîner un effet boule de neige à la fin de la période transitoire de financement des Régions. La réponse se trouve dans la gestion des emprunts qui seront contractés pour financer le solde net à financer. Dans la mesure où ceux-ci ont une durée plus courte que la période transitoire restante, la Région n'engrange pas une dette régionale spécifique. Nous devons donc mener une politique financière de ce type. Il reste néanmoins évident que le solde net à financer devra diminuer progressivement dans les budgets prochains afin de disparaître le plus vite possible.

Le troisième point concerne l'importance du solde net à financer. Est-il acceptable? Implicitement, j'y ai déjà répondu. Etant donné qu'il est inférieur au montant remboursé par l'Etat central, il est acceptable. Mais il est encore plus acceptable quand on sait que le budget amortit 5 348,4 millions de la dette du passé. 40 p.c. de la dette du passé sont donc rebudgétisés c'est-à-dire repris dans le budget. Il est important de rappeler que nous héritons d'une dette du passé de 13 458,7 millions et d'une dette garantie aujourd'hui par la Région de 27 696,5 millions. La rebudgétisation de plus de 40 p.c. de la dette du passé et la constitution en 1990 de 1 400 millions d'une réserve en vue d'aider les communes à rembourser leurs emprunts Hatry I et II sont de très bonnes choses et confirment que le solde net à financer est acceptable.

Je reviens au problème de la clarté de nos finances. Nous devrons arriver, dans les deux exercices budgétaires prochains, à rebudgétiser l'ensemble des engagements. Tout le monde sait que la débudgétisation que pratique l'Etat central, est en fait un moyen pour cacher des engagements financiers. Cette technique permet de voiler la réalité financière. Elle est donc à rejeter. Si la rebudgétisation est source de plus grande transparence, il est aussi important de mener une politique de subsidiation uniquement en capital et de ne plus pratiquer le report de crédit budgétaire. Ces pratiques de gestion des finances publiques ne peuvent déboucher que sur plus de rigueur et plus de clarté dans la gestion des finances publiques. Cette façon de travailler détonne par rapport à ce que l'on peut voir dans d'autres institutions belges. Le FDF-ERE sera très vigilant pour que ce soit bien ces méthodes qui soient utilisées pour la gestion des finances de la Région. Le FDF-ERE se réjouit du bon départ pris par l'Exécutif en cette matière. Notons également que le non-report systématique des crédits budgétaires sera source d'économies et ne peut donc qu'augmenter le boni.

Quant aux options du budget des dépenses, nous ne pouvons que nous réjouir de l'effort fait en faveur du logement. Cette politique est aujourd'hui indispensable et doit nous mener à recréer des conditions d'accès aux logements pour tous, quel que soit le revenu, en particulier pour les revenus moyens et bas. Il faut aussi augmenter le nombre de logements pour les familles de plusieurs enfants, trois, quatre ou plus. Nous devons en tout cas ne pas rater les occasions, pour remettre sur le marché, du logement accessible aux revenus moyens et aux petits revenus. L'exécutif doit se fixer comme objectif d'arriver, d'ici les dix prochaines années, à une population d'environ un million deux cents mille habitants dans notre Région. N'oublions pas que l'impôt sur les personnes physiques constitue une importante recette pour les pouvoirs locaux, et dans l'avenir, pour la Région.

Nous notons avec satisfaction un effort particulier en faveur des pouvoirs locaux. La provision pour aider les communes à rembourser leurs emprunts Hatry I et II s'élèvera à 2 800 millions. Il me paraît aussi indispensable de remettre les communes dans des situations d'équilibre financier. Avec le Ministre du Budget, j'affirme qu'une gestion financière saine au niveau de la Région doit aller de pair avec des finances communales saines. Cest garantir une action meilleure sur le terrain que d'assainir les finances communales. C'est aussi garantir l'autonomie communale. C'est également mettre les responsables locaux devant leurs responsabilités de gestionnaires.

Pour le budget concernant les communications, nous attirons l'attention sur le fait qu'il doit bénéficier à la Région mais surtout aux Bruxellois.

Je tiens aussi à rappeler à l'Exécutif qu'il doit être particulièrement attentif à garantir une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans l'ensemble de la cité et dans tous les lieux publics.

Enfin, je tiens à terminer mon intervention en abordant la problématique de l'évaluation des dépenses. Une équipe interdépartementale devrait être chargée de concevoir une structure de recherche d'informations synthétiques, de manière à estimer la valeur d'un projet ou d'une dépense, son intérêt social, économique et culturel.

L'évaluation doit avoir comme raison d'être d'indiquer la ou les cause(s) du résultat obtenu, le dépistage des causes des déficiences et des difficultés constatées, les raisons de réussite.

Il s'agit aussi de savoir dans quelle mesure un projet ou une dépense favorisent ou entravent le développement ou/et la croissance économique de la Région, d'en percevoir l'apport social. Autrement dit, il faut se demander quel est le bien-être que développe le projet; quel est l'épanouissement de l'individu qu'il permet; quelles sont les chances de chaque personne de profiter du projet.

L'évaluation doit aussi avoir lieu tout au long de l'exécution. Elle vise à obtenir des données sur l'évolution par rapport aux objectifs fixés. Ces données doivent être communiquées aux différents acteurs concernés de sorte qu'ils modifient éventuellement les moyens mis en œuvre ou même les objectifs. Une évaluation ainsi fournie donne la rétroaction nécessaire à l'amélioration continue d'un processus. Il est évident que l'objectif de l'évaluation doit être d'aider à opérer des changements et de contribuer à l'amélioration ou à l'optimalisation d'un ou de plusieurs projets en cours.

L'évaluation doit donc permettre la collecte d'un ensemble de données; à moyen terme, nous aurons ainsi une banque de données qui sera dès lors une source précieuse d'informations pour les gestionnaires de projets et aussi pour les gestionnaires publics.

Les grandes difficultés de l'évaluation sont la détermination de ses objets, l'élaboration des méthodes et la détermination des critères. Cela veut dire que c'est un premier travail à réaliser par une équipe interdépartementale et multidisciplinaire. Celle-ci devra disposer, au départ, d'un inventaire systématique des objectifs précis de l'action publique.

Le groupe FDF-ERE votera le budget 1990 qui nous est proposé. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes de Wommersom.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, le budget 1990 qui, nous a été présenté par l'Exécutif est le premier dont nous ayons à débattre dans le cadre de notre Conseil régional issu des élections de juin dernier. Il est, à ce titre, particulièrement important pour nous puisqu'il indique les priorités de l'Exécutif pour l'année 1990. C'est la première année vraiment significative

pour la mise en œuvre des politiques telles qu'elles nous ont été exposées dans la déclaration de l'Exécutif.

Tout d'abord je voudrais au nom du groupe PSC féliciter l'Exécutif d'avoir présenté en 1989 le budget 1990. Ce point positif mérite d'être relevé même si cela n'a pas pu se faire dans les meilleures conditions.

C'est là une pratique essentielle dans notre système parlementaire. Il est important que notre Exécutif ait voulu suivre cette règle.

Le Ministre des Finances et du Budget à l'occasion du débat en commission et suite au retard et à l'état des documents qui nous ont été transmis, a fait remarquer qu'un des problèmes qu'il avait rencontrés était la difficulté de pouvoir compter sur une administration suffisamment structurée et rodée à ce type de problématique.

Cela révèle un des problèmes-clés auxquels l'Exécutif doit s'atteler rapidement: celui de l'administration bruxelloise.

Il était, certes, difficile d'avancer plus vite dans ce domaine tant que le transfert du personnel venant de l'Etat central n'était pas réalisé.

Pour y voir clair, l'Exécutif a pris la décision de faire réaliser un audit, audit qui devrait être terminé pour la fin de l'année, selon ce que le Ministre a pu nous préciser en commission.

Je me réjouis à ce propos de la déclaration du Ministre qui a promis que cet audit serait discuté en commission.

Il me paraît en effet essentiel de pouvoir disposer dans les meilleurs délais, d'une administration efficace et performante.

Nous devons saisir la chance qui nous est offerte de mettre en place cette administration pour réfléchir à des formules nouvelles qui, d'une part, donnent à cette administration les moyens de jouer réellement son rôle et d'autre part accordent à chacun, au sein de cette administration, la possibilité d'exercer sa responsabilité et de se sentir impliqué dans un processus sur lequel il peut exercer une prise réelle. Un bon organigramme est nécessaire de même que, sans doute, le regroupement de cette administration sur un site unique.

Les tâches de cette administration doivent pouvoir être définies avec précision et des synergies doivent être créées avec l'ensemble des organismes qui dépendent de la Région.

On parle beaucoup de décloisonner les politiques: «Décloisonnons aussi l'administration». J'ajouterais qu'il est important que nous puissions compter sur un personnel de qualité et sur une administration motivée. Nous approuvons à cet égard la volonté de l'Exécutif de faire appel à une équipe performante. Nous espérons pouvoir examiner rapidement des propositions novatrices en la matière.

J'en viens maintenant à l'exercice budgétaire proprement dit en rappelant d'abord que j'ai pu insister lors de la déclaration de l'Exécutif au nom du groupe PSC sur la nécessité d'une grande rigueur budgétaire.

J'ai également insisté sur la nécessité de prévoir l'avenir et de ne pas s'engager dans la spirale de l'endettement reportant sur les générations futures le poids de cet endettement.

Au vu du budget 1990, nous pouvons marquer notre satisfaction. En effet profitant de la situation favorable au niveau des recettes et des soldes disponibles l'Exécutif a pris la décision d'assainir la dette régionale, notamment celle du logement et des communes. Il a par ailleurs, comme il l'avait annoncé dans la déclaration, limité l'emprunt à ce qui est couvert par l'Etat central. Il s'agit certainement d'un des grands points positifs de ce budget. Mon collègue, Dominique Harmel y reviendra plus en détail.

Une analyse attentive des budgets qui nous sont soumis m'amène à faire un certain nombre de réflexions.

Tout d'abord pour ce qui concerne les recettes, il est clair que nous profitons aujourd'hui d'une situation favorable. Les recettes sont en hausse de 12,8 p.c., ce qui est essentiellement dû au boom immobilier.

Ne soyons cependant pas trop optimistes. Nous devons rester très attentifs à l'évolution de l'IPP qui progressivement — suivant le mécanisme mis en place dans la loi de financement — servira de base au financement de nos politiques. Les tendances récentes montrent en effet que celui-ci est plutôt à la baisse pour notre Région.

Deux problèmes se posent. Tout d'abord, nous assistons à l'exode de la population moyenne et jeune qui ne trouve pas à se loger à des prix raisonnables à Bruxelles.

Nous devons donc, impérativement veiller à garder et ramener des habitants dans notre Région. Une politique volontariste est nécessaire à cet égard et je me réjouis de constater que le budget 1990 contient des augmentations de moyens significatives en faveur du logement, de l'amélioration des transports et de la qualité de la vie. Ceux-ci sont de nature à engager des politiques nouvelles destinées à rendre la ville à ses habitants.

Ensuite, nous constatons un afflux d'eurocrates qui n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul de l'IPP et qui néanmoins profitent des infrastructures et des services offerts à toute la population bruxelloise. On pourrait songer à cet égard à une forme de participation des institutions européennes aux charges de la Région, cela bien sûr dans le respect des règles internationales en vigueur.

Il me paraît excellent, à ce propos, que l'Exécutif ait marqué son intention de nouer des contacts réguliers et sérieux avec les instances européennes. Il me paraît que cette participation, qui peut prendre des formes diverses, pourrait être abordée lors de ce type de contact.

A côté du mécanisme de transfert basé sur l'impôt des personnes physiques, la Région dispose également des impôts régionaux ainsi que des recettes non fiscales. Il serait intéressant de faire dès aujourd'hui l'inventaire de ces recettes non fiscales, de réfléchir à leur avenir et aux perspectives de modulation possible. Par ailleurs comme l'a souligné le Ministre des Finances dans son exposé, il paraît indispensable de réfléchir à de nouvelles formules de financement notamment par des collaborations avec le secteur privé. Cela est indispensable, nous semble-t-il, dans le cadre des nouvelles politiques à mener.

En effet, si nous pouvons nous réjouir de la situation favorable que nous connaissons en recettes dans ce budget 1990, nous devons avoir en point de mire la situation financière de notre Région et les charges actuelles et futures auxquelles nous devons faire face.

Trois postes risquent de peser très lourdement dans les budgets futurs et d'empêcher tout développement de politiques nouvelles si nous n'y prenons pas garde dès aujourd'hui.

Des mesures structurelles doivent être prises en vue de maîtriser l'évolution de ces trois secteurs.

Le premier concerne l'équilibre financier des communes, le deuxième le déficit de l'Agglomération et le troisième celui du déficit d'exploitation de la STIB.

Nous nous réjouissons dès lors de la volonté de l'Exécutif d'être attentif à l'évolution de ces trois secteurs.

En effet tout dérapage à ce niveau aurait des conséquences insupportables sur le budget de la Région. Or, la situation financière des communes reste précaire. Il faut rester très attentif aux échéances des emprunts des communes. Il est clair que 1993 est une date-clé dans la mesure où c'est à cette date qu'il s'agira de rembourser Hatry II. Il s'impose de prévoir dès aujourd'hui cette échéance afin d'étaler sur plusieurs années le coût budgétaire d'une telle opération. Je me réjouis donc de l'effort entamé par l'Exécutif dès le budget 1990.

Par ailleurs, l'effort consenti par la Région en faveur des communes doit s'accompagner d'un dialogue permanent entre les communes et l'Exécutif. En effet dans la mesure où ces efforts sont importants, ils doivent s'inscrire dans la même politique de rigueur budgétaire et participer à l'effort de la Région en faveur de ses habitants, notamment dans le cadre de la politique du logement. Cela nous paraît important pour la réussite de la politique qui est menée à notre niveau.

Au problème des communes s'ajoute celui de l'Agglomération. Point n'est besoin de s'attarder longtemps sur sa situation et sur son déficit.

Il est clair qu'un effort important s'impose. Il me paraît donc opportun d'avoir reporté l'élaboration du budget 1990 pour le discuter en mars.

Ce budget 1990 doit, à nos yeux, contenir des mesures structurelles de nature à assainir la situation financière de cette institution.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la présentation de ce budget mais il est clair que des restructurations profondes s'imposent pour arriver à combler le déficit.

Nous souhaiterions que ce budget 1990 puisse être accompagné d'un plan pluriannuel pour les investissements et de projets d'ordonnances visant l'organisation des différents services. Cela nous permettra d'avoir une vision claire des intentions de l'Exécutif à cet égard.

A côté de cela il est évident — et le Ministre responsable des Communications l'a démontré en commission — qu'il faut rester attentif au déficit d'exploitation courant de la STIB.

Ce déficit reste important puisqu'il s'élève à 5,5 milliards malgré un important effort de redressement financier ces dernières années, rendu possible grâce à l'effort de productivité du personnel de la STIB auquel je voudrais rendre hommage à cette occasion.

Il faut, dès lors, poursuivre l'effort entrepris de manière à diminuer les charges d'exploitation de la société. Par ailleurs un véritable contrat de gestion doit être passé entre la Région et la STIB précisant de manière claire les droits et devoirs de chacune des parties.

Les initiatives développées par le Ministre pour les budgets 1990, et qui devront être poursuivies en 1991, devraient permettre d'atteindre ce but, à savoir un volume d'investissement garanti dans le manteau de la loi au profit de la STIB, ainsi qu'une restructuration des organismes de gestion et de décision.

Par ailleurs, il semble évident que la STIB doit s'inscrire dans le cadre des nouvelles structures de la Région bruxelloise.

Si j'ai voulu souligner l'importance de ces trois postes dans le cadre du Budget des dépenses, je veux aussi formuler, à ce stade, un certain nombre de souhaits pour ce qui concerne l'ensemble de ce budget.

1° L'élaboration d'un plan pluriannuel.

Au vu de ce que j'ai pu développer précédemment, il me paraît indispensable de situer la politique de l'Exécutif dans le cadre d'un plan pluriannuel. Les problèmes que nous connaissons ne peuvent se résoudre que sur un certain nombre d'années. Pour pouvoir juger de l'efficacité d'une politique il faut pouvoir la situer dans le temps. Je me réjouis à cet égard de la déclaration du Ministre des Finances qui nous a indiqué qu'il compte élaborer dans les trois prochains mois un budget-cadre permettant de travailler sur la base de plan pluriannuel. Ceci est particulièrement important pour maîtriser les dépenses et éviter le développement d'une dette dont le volume absorberait une trop grande part de nos moyens. Il serait utile aussi qu'à côté du budget nous puissions disposer d'un plan financier indiquant la manière dont l'Exécutif entend faire face aux diverses échéances en matière d'emprunt.

2° Transparence dans les subsides et subventions. Plusieurs articles budgétaires font état de subsides ou de subventions soit aux pouvoirs subordonnés, soit aux entreprises, soit à des organismes privés.

Pour le groupe PSC il est important que cela puisse se faire sur la base de critères objectifs assurant la transparence des décisions.

Lorsque des subsides sont octroyés dans le cadre d'une convention, celle-ci doit être établie sur la base d'un contrat clair et d'une évaluation régulière des résultats obtenus.

3° La révision d'un certain nombre de législations. Certaines des propositions budgétaires impliquent que des ordonnances soient prises le plus rapidement possible.

Je songe notamment à la révision des lois d'expansion économique, au logement social et aux primes à la rénovation. Conformément à la déclaration de l'Exécutif, de nouvelles orientations sont prévues. Elles doivent pouvoir être concrétisées le plus rapidement possible afin de rencontrer les objectifs poursuivis dans le cadre de ce budget 1990.

Ces remarques d'ordre général étant faites, je voudrais souligner deux aspects plus particuliers, à savoir la politique économique et la politque des monuments et sites.

En ce qui concerne la politique économique, le Ministre a pu souligner l'effort important que la Région comptait faire en faveur des entreprises à Bruxelles. Dans ce cadre, il nous paraît important de profiter de la conjoncture favorable que nous connaissons pour recentrer et simplifier les aides régionales. Dans sa déclaration, l'Exécutif a marqué sa volonté de rendre l'aide aux entreprises plus sélective sur la base de critères «régionaux» faisant notamment référence à la qualité de l'emploi et au facteur environnement. Je souhaiterais à cet égard que, le plus rapidement possible, nous puissions connaître les intentions du Ministre et les nouveaux critères qu'il compte mettre en place. Cela nous paraît important pour donner aux entreprises une «sécurité» quant à l'avenir de ces aides en Région bruxelloise.

J'ajoute qu'il nous paraît opportun de consentir un effort particulier en faveur des PME qui trouvent leur place dans notre tissu urbain et développent un nombre important d'emplois à tous les niveaux.

Par ailleurs, un effort sera fourni, et nous nous en réjouissons, pour la mise à la disposition des entreprises d'équipements et d'infrastructure. Je me réjouis de la volonté de l'Exécutif de mettre à jour l'inventaire des terrains industriels. Une des préoccupations majeures des entreprises est bien celle de pouvoir trouver des terrains à des prix raisonnables, eu égard au type d'activités qu'elles ont.

Je voudrais aussi me réjouir de la volonté exprimée par le Ministre chargé de la rénovation des sites industriels désaffectés de valoriser ceux-ci, et de son souci de répondre en cela aux préoccupations des entreprises. Un effort complémentaire serait sans doute nécessaire.

Quant à la politique des monuments et sites, longtemps abandonnée à son triste sort mais qui vient d'être régionalisée, elle semble bien retrouver dans ce budget 1990 un regain d'intérêt. Les subventions destinées aux pouvoirs locaux et aux particuliers sont en augmentation. C'est encore modeste mais c'est un effort substantiel. Par ailleurs je me réjouis de la volonté du Ministre de valoriser notre patrimoine par diverses initiatives. C'est une dimension importante pour notre Région. Ce patrimoine fait partie de notre image extérieure et participe au développement de notre Région, notamment dans le cadre du tourisme. Je constate également que des moyens sont octroyés à la Commission des monuments et sites qui sera ainsi en mesure de développer ses activités. Cela dit, les moyens étant forcément limités, il est impératif de réfléchir dans ce cadre à des financements alternatifs. Des exemples existent. Il serait utile de les étudier.

Je laisserai mes autres collègues développer plus avant le point de vue du groupe PSC sur les autres aspects du budget.

Pour ma part, je voudrais conclure mon intervention en disant que le groupe PSC approuve globalement ce budget qui peut être considéré comme bon en ce sens:

1. que l'Exécutif profite d'une situation particulièrement favorable pour assainir la dette régionale en matière de logement et de communes;

2. qu'il limite ses emprunts à ce qui est couvert par l'Etat national dans le cadre de la loi de financement;

3. qu'il révèle la volonté de l'Exécutif de faire un effort important en faveur du logement et des transports en commun, montant par là son souci de faire face aux problèmes qui nécessitent une intervention urgente des pouvoirs publics;

4. qu'il indique aussi la volonté de l'Exécutif d'initier des politiques nouvelles même si celles-ci ne peuvent encore s'appuyer sur des moyens financiers très importants en 1990.

Un regret sans doute: nous ne pouvons disposer pour cette année d'un plan pluriannuel. Mais l'Exécutif s'est engagé à ce que cela soit fait dans les trois mois ce dont nous nous réjouissons. Par ailleurs, il nous paraît important que l'Exécutif se penche, d'une part, sur l'évolution future des recettes dans leur globalité et sur les sources alternatives de financement que nous pourrions mettre en place, et, d'autre part, sur un plan financier permettant une gestion dynamique de la dette régionale.

Le groupe PSC votera donc ce budget 1990 et souhaite que l'Exécutif mette en œuvre, le plus rapidement possible, les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes concrets qui se posent aujourd'hui à l'ensemble des Bruxellois. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden en zullen ze te 14 uur stipt hervatten.

Je demande aux chefs de groupes de prévenir les membres que la liste des orateurs sera clôturée à 14 heures 30.

— *La séance est levée à 12 h 15 m.*

De vergadering is gesloten te 12 u 15 m.

ANNEXES

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie le recours en annulation de l'article 10*bis* de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, introduit par M. S. de Lobkowicz (n° 156 du rôle).

Pour information.

Par lettre du 28 novembre dernier, les Présidents de la Cour d'arbitrage communiquent que, conformément à l'article 33 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, les six juges d'expression française ont choisi ce jour monsieur Jean Sarot en qualité de Président.

Pour information.

BIJLAGEN

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de beroepen tot vernietiging van artikel 10*bis* van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen, ingesteld door de heer S. de Lobkowicz (rolnummer: 156).

Ter kennisgeving.

In hun brief van 28 november jl., delen de Voorzitters van het Arbitragehof mede dat, overeenkomstig artikel 33 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, de zes Franstalige rechters heden de heer Jean Sarot als Voorzitter gekozen hebben.

Ter informatie.